BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

www.lasemaineafricaine.info

N° 4266 du Vendredi 24 Janvier 2025 - 71e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

FINANCES PUBLIQUES

Les chantiers prioritaires du ministre Christian Yoka

Au cours de la cérémonie de passation de service avec son prédécesseur, le nouveau ministre des Finances a redit la fermeté de ses engagements (P.10)

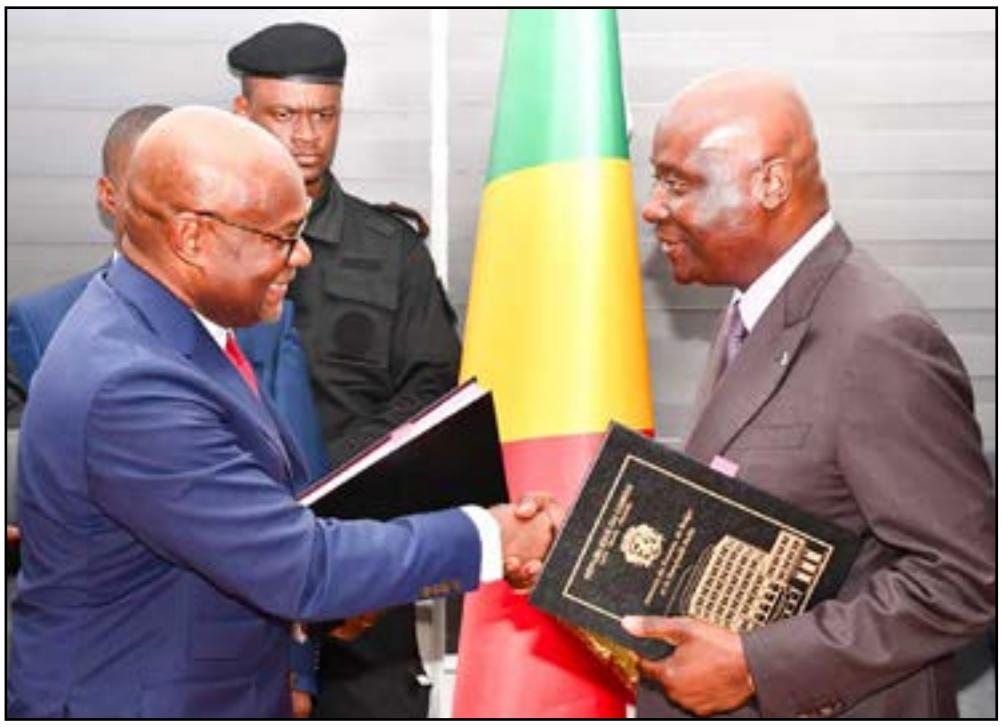

FOOTBALL

Le Congo disqualifié du CHAN pour irrégularités !

(P.15)

AFFAIRES FONCIERES

«Monsieur Yaucat-Guendi William Arsène n'est ni un usurpateur ni un imposteur»

(Pp.11 & 12)

EDITORIAL

Donald Trump (re) prend les rênes du monde !

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

La tradition des voeux à l'évêque et au clergé reste vivante

Mgr l'archevêque recevant les présents

(P.9)

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale: 5005, téléphone: (242) 05 553 15.07/06.675 15 15, Pointe-Noire.

«SOCIETE AFRI TRADING CONGO» SARL.

Société A Responsabilité Limitée
Au capital social de Francs CFA: d'Un Million (1.000.000)
Siège social: 34, Rue Mavinga, Jane Vialle, Arrondissement N°01 E.P. LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo.

Suivant acte sous seing privé reçu aux rangs de ses minutes, par Maître Raymond ASSAH, Notaire, titulaire d'un office, de résidence à Pointe-Noire, portant «Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution anticipée de la société **«AFRITRADING CONGO» S.A.R.L.** et en date à Pointe-Noire du 25 Novembre 2024, et d'un acte reçu par ledit Notaire en date à Pointe-Noire du 25 Novembre 2024, enregistré au Domaine et Timbres en date à Pointe- Noire du 11 Décembre 2024, sous le folio 230/18 N°8856, il a été décidé, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales:
- de la dissolution de la société à Responsabilité Limitée, ci-dessus dénommée **«AFRI TRADING CONGO»** S.A.R.L., au capital social de Francs CFA: Un Million (1.000.000) et immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro R.C.C.M. **CG-PNR-01-2017-B12-00423** et de sa dissolution du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

2- Dépôt: au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-00036** du 09 Janvier 2025.

Fait à Pointe-Noire, le 13 Janvier 2025.

Pour inscription,

Maître Raymond ASSAH,
Notaire.

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale: 5005, téléphone (242) 05 553 15.07/06.675 15 15, Pointe-Noire.

«SOCIETE BOKI AFRICA ENTERPRISES» SARL.

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital social de Francs CFA Trois Millions (3.000.000)
Siège social: 21, Rue de Biessi, Quartier Air Afrique, non loin de la permanence du PCT, Arrondissement n°2 Mvoumvou
Pointe-Noire, République du Congo.

Suivant acte reçu à Pointe-Noire, le 20 Novembre 2024, par Maître Raymond ASSAH, Notaire, de résidence en la même ville, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en la matière de sociétés commerciales, une Société à Responsabilité Limitée, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, dont les statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, le 13 Décembre 2024, sous le numéro Folio 232/14 N°8898 et ayant pour principal objet social:

- Commerce de gros non spécialisé G-460600 (Commerce, Import, Achat, vente et distribution de toutes marchandises, de tous produits-Export);

- Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés-G460203 (les produits alimentaires les produits congelés et surgelés);

- Commerce de détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté-G470202 (Les produits cosmétiques);

- Activités de nettoyage-N810002 (Et les produits de nettoyage, etc.),
Transport routiers de marchandises-H490202 (La logistique et le transport de marchandises);

- Activités des Intermédiaires du commerce de gros-G460100 (La représentation de sociétés étrangères ayant un objet similaire).

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier, le 24 Décembre 2024, sous le numéro RCCM: CG-PNR/0I-2024-B12-00243, cette société a pour Directeur gérant Monsieur WAGUE Alpha Dieydi, de nationalité Sénégalaise, né le 04 Avril 1978 à Bokidiawé, République du Sénégal, titulaire du Passeport de la République du Sénégal, délivré à Dakar, sous le numéro A03053696 et demeurant au quartier Mvoumvou, à Pointe-Noire, République du Congo.

Pour AVIS,

Maître Raymond ASSAH,
Notaire.

MINISTERE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÖTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE
FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS
ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE N° 156/2025/MFB/DGID/DEF-FD/DDID-BCF-B

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
01	N° 6014 du 03/03/21	Section :AB ; bloc : 64, Plle : 18(ex 3), Sup : 1789,74 m2	3, Avenue Joseph Miéhakanda quartier Mans	Madibou	BABIN Liliane
02	N°9039 du 29/07/24	Section : -, bloc :-; Plle : -, Sup. 792,49 m2	9, Rue Ngouandzami (Quartier Kinsana)	Madibou	NKOUKA Marie Joseph Paul
03	N°9176 du 01/10/24	Section : BH2; bloc : 55, Plle : 2; Sup : 379,95 m2	11bis , Rue Bahonda Edouard (Q Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHELY
04	N°9161du 11/11/24	Section : BH2, bloc :52 ; Plle : 10,11,12 et 17, Sup. 2599,73 m2	03bis ;05 rue Bahonda E et 143bis Av Mafouta Sébas	Madibou	FOUAD EL SAHELY
05	N° 31632du 29/09/24	Section :AP, bloc :55, Plle : 4 ; Sup, 322,98 m2	22, Rue Loukouni	Mfilou	MALONGA MOYOKO Serge Olivier
06	N°9952 du 07/11/24	Section : -, bloc : -, Plle : -, Sup : 400,00 m2	20 rue Diabakana Frederic (Quartiet Mayanga)	Madibou	BANZOUZI Jean Pierre
07	N° 7933 du 29/04/24	Section : B2, bloc: 48, Plle :9, Sup: 577,08 m2	92, Avenue 5 février (Qtier Diata)	Makélékélé	Communauté Chrétienne Evangélique
08	N° 9086 du 16/08/24	Section :BK ; bloc : 114, Plle : 7 bis, Sup : 255,35 m2	Rue Nouvelle terre	Madibou	LOUBAKI Daisy Huguette Corine
09	N°6087 du 03/05/21	Section : AI;bloc : 104 ; Plle : 37, Sup : 697,64 m2	3, Rue Bilinga (Kinsoundi)	Makélékélé	Descendants MAMBOU Eugène
10	N°6086 du 03/05/21	Section : C, bloc :5, Plles : 22, Sup 284 ,80 m2	403, Rue Lascony	Bacongo	Descendants MAMBOU Eugène
11	N° 9010 du 11/07/24	Section : AW, bloc : 18 ;plle : 5bis, Sup :200,00 m2	Avenue Commandant Sita	Madibou	NLEMVO Jopie Errol
12	N° 9076 du 12/08/24	Section : AI ; bloc : 95, Plle : 03, Sup : 365,72 m2	06, Rue Ntsikou (Qtier Kinsoundi)	Makélékélé	MATONGO Aimé Marcellin & MAMPOUYA MOUNDELE Judith Ariel
13	N° 9205 du 16/10/24	Section : A2 , bloc 25, Plle :1 , Sup : 180, 99 m2	36, Rue Mantsimou	Makélékélé	Eglise la Consolation
14	N°8012 du 12/06/24	Section :V, bloc : -, Plle :- Sup : 400,39 m2	Lifoula	Pool	NIANGA Gertrudelel Shabbal
15	N°21858 du 20/07/20	Section :-, bloc : -, Plle :- Sup : 800,00 m2	Lifoula	Pool	KAMPAKOL-ANTOUONI Guy-Rufin
16	N°9051 du 04/08/24	Section :C2, bloc : 06 ; ;Plle : 01; Sup : 277,82 m2	42, Rue Bikoumou André (Ex rue Angagneur)	Bacongo	HAMA NDIAYE
17	N°8360 du 08/08/13	Section :AP, bloc : 199 ; ;Plle : 2; Sup : 369, 99 m2	Rue KIKOUIMBA	Mfilou	BANZOUZI KIFOUANI Dolvin Brice
18	N° 9940 du 04/11/24	Section :AT, bloc :04 ; Plle : 24; Sup 375, 33 m2	48 rue Soungui, Qtier Ngambio	Mfilou	AKAYOA André Charles
19	N°9119 du 04/09/24	Section : AR/2, bloc : 82, Plle :06, Sup : 436,64 m2	30 rue Loubassou Loua Nouni qtier Poto-poto Djoué	Madibou	BASSOUMBA Sedre Theverin
20	N°9953 du 11/11/24	Section : AS, bloc : 80, Plle : 6, Sup 397,86 m2	Rue Mayouma Bienvenu (Qtier Moussosso)	Madibou	FOUEMENA Eulalie Blandine
21	N° 5293 du 09/12/19	Section :C2; bloc : 96, Plle : 18 bis , Sup 229, 65 m2	Rue Félix Eboué case n°626 bis	Bacongo	BASSOUAMINA-BOUKONO Christelle
22	N° 9162 du 14/11/24	Section ;-, bloc : -, Plle :-, Sup : 654,19 m2	Village LOUKANGA I	Pool	BITOUNTI née MAZONZEKA Cathérine
23	N°9154 du 11/11/24	Section : AD2; bloc : 41 ; Plle : 08, Sup.400, 00 m2	36, rue Mbandza Nguéri (Barrage)	Makélékélé	Enfants SAMBA
24	N°7761 du 17/01/24	Section : A2; bloc : 50, Plle :8 , Sup. 260, 63 m2	10, rue Mpika (Q Météo)	Makélékélé	NKODIA OUMBA Dynalie Herchella
25	N°29481 du 06/12/22	Section :-; bloc :-, Plle :-, Sup : 360,00 m2	27, rue Nsompele Dawa (Quartier Itsali)	Mfilou	BOUMBAT IKAPI Vladmir Eric
26	N°9205 du 09/12/24	Section :A, bloc :66, Plle :03 ; Sup 226,52 m2	71, Rue Moukoundzi-Ngouaka (Q 104 M. Ngouaka)	Makélékélé	MAMBOU Edmond Godefroy
27	N°7890 du 04/04/24	Section : AR1 ; bloc : 126; Plle : 3ter(ex 14), Sup 180,00 m2	Quartier Poto-poto Djoué	Madibou	MALONGA Dorcas Harlette
28	N°9198 du 15/10/24	Section :AV, bloc :16 Plle : 02; Sup :470, 21 m2	95, Avenue Mbwa Longa	Madibou	NDIADAMBA MASSAMBA Cécile
29	N° 9127 du 05/11/24	Section : A2, bloc : 65(ex 74), Plle : 4, Sup 140,78 m2	51, Rue Voula (Q Météo)	Makélékélé	MOUANDA née KOULEBANA Louise Flore I
30	N° 9192 du 27/11/24	Section :AR2, bloc :81, Plle :4(ex 5), Sup 277,27 m2	29 Bis, Rue Santou Monique (Q poto-poto Djoué)	Madibou	LAN-LOUTA Exaussia Ferdinand
31	N°4090 du 18/10/17	Section :AD4, bloc : 19, Plle : 2, Sup : 238, 89 m2	Rue Batanga Prosper (quartier Mafouta)	Madibou	MALAMOU Alain Roland
32	N°7598 du 06/09/23	Section : - bloc : -, Plle : -, Sup : 1265,29 m2	Quartier Banziémo	Pool	ELENGA PUMBA Crépin Rock
33	N°6969 du 06/10/22	Section :-, bloc : -, Plle : -, Sup : 1250, 00 m2	Village Nganga Lingolo (quartier Ndala)	Pool	MANKASSA Yvon Cyriaque Kerida
34	N°9163 du 14/11/24	Section :AG ;bloc :112, Plle : 1, Sup : 314,20 m2	38, Rue Balimabou	Makélékélé	TALAKENOMIO Jeanne
35	N°6525 du 29/12/21	Section :AN2 ;bloc :158, Plle : 2, Sup : 217,61 m2	24 bis, Rue Mayama (Q Kibouendé)	Mfilou	MOULEKA KALALA Sandrine
36	N° 9191 du 08/10/24	Section : A3, bloc : 15, Plle : 12, Sup 322,15 m2	Quartier Ko60, Rue Sita Jérôme (Q Ngangouoni)	Makélékélé	MBON AKIANA Armel Stani
37	N° 9165 du 26/09/24	Section : F, bloc : 67, Plles : 2, Sup 458,95 m2	34, Rue Mabi (ex rue Alexandry)	Bacongo	MOUSSAKI LOUYA Otis
38	N°9089 du 20/08/24	Section : AT2, bloc : 18; Plle :1ter, Sup : 187,05 m2	27 ter, Rue Kingoma (Q Ngambio la base)	Mfilou	DIMI Hermann Thierry
39	N°5855 du 09/12/20	Section : AR2(ex AR), bloc : 60 ; Plles : 24, Sup : 870,75 m2	Avenue philippe Nkounkou Mpéléké	Madibou	MAOUNGOU JEAN Claude
40	N° 9190 du 26/11/24	Section : F; bloc : 19 ; Plle :1 , Sup : 188, 93 m2	46, Rue Nkounka Matiabou (ex rue Archambault)	Bacongo	Enfants NTSIKA
41	N° 5854 du 09/12/20	Section : AR2(ex AR); bloc : 60(ex 3), Plles : 23, Sup : 581,52 m2	Avenue Nkouka Alphonse (poto-poto Djoué)	Madibou	MAOUNGOU Jean Claude
42	N° 5852 du09/12/20	Section : AR1 ; bloc : 77, Plles : 05, Sup : 1288,98 m2	Quartier Moussosso	Madibou	MAOUNGOU MINGUIEL LYDIE
43	N°9919 du 24/10/24	Section -, bloc :- ; Plle :-, Sup :60.000,00 m2	Village Mouléké	Pool	GAMBA Josette Hardina
44	N°9920 du 24/10/24	Section : -, bloc :- ; Plle :-, Sup :87281,7066 m2	Village Mouléké	Pool	GAMBA JOSETTE HARDINA
45	N° 7361 du 08/05/23	Section -, bloc : 17; Plle :54Sup : 400,00 m2	Quartier Kombé (Makaba-ndilou)	Madibou	MALANDA Blaurel Morgan Gilarce
46	N° 7728 du 22/12/23	Section -, bloc : 13; Plle :01,02,11 et 12, Sup : 1600,00 m2	Quartier Kombé (Makaba-ndilou)	Madibou	BAHAMBOULA Edouard
47	N°9011 du 11/07/24	Section : AD4, bloc :39 Plles : 13 Sup 400,00 m2	18, Rue Mampouya Joseph (Qtier Mafouta)	Madibou	MISSENGUE PANDI Charles Stely
48	N° 9059 du 08/08/24	Section :-, bloc :-, Plles : -, Sup :845 ,52 m2	Rue Eugene Kimbembe (Qtier Ntsangamani)	Madibou	KIBELLO Celestin
49	N°9198 du 11/10/24	Section :A, bloc : 84, Plles : 10, Sup 178,45 m2	12, Rue Boutirou	Makélékélé	MIYOUNA-SETIBO Chris Robien
50	N°7767 du 24/01/24	Section :AD3, bloc :13, Plles : 19 et 20, Sup 542,35 m2	Avenue Impreco (Mantsimou)	Madibou	MONGO Pierre

Fait à Brazzaville, le 15 janvier 2025

Pour l'Insertion légale
Le chef de Bureau, Aimé Carl Stédy DIATOU

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, acune oposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

COMITE D'ACTION ET LE RENOUVEAU (CAR)

Clotaire Mboussa Ellah doute de la fiabilité de la présidentielle de 2026

Le président du Comité d'action et le renouveau (CAR), Clotaire Mboussa Ellah, a organisé un point de presse, le jeudi 16 janvier 2025 dans la salle de conférences de La Semaine Africaine. Pour parler de la présidentielle de 2026, notamment sur la refonte de la loi électorale et la biométrie promises par le Gouvernement, ainsi que la question de l'opposition politique et de la cession des terres au Rwanda.

Pour le président du CAR, l'élection du Président de la République est un processus crucial qui doit être mené avec soin et précaution afin d'éviter toutes formes de tensions politiques préjudiciables à l'instabilité et à l'unité nationale. Il a souhaité que celle-ci se déroule de manière transparente et démocratique.

Clotaire Mboussa Ellah a rappelé l'engagement du Gouvernement exprimé par le ministre Raymond Zéphirin Mboulou devant la classe politique, à assurer les élections transparentes et démocratiques. Il s'agit de la refonte de la loi électorale et de l'introduction de la biométrie.

Le président du Car a invité le Gouvernement et les acteurs politiques à faire preuve de responsabilité et de maturité pour garantir les élections *«pacifiques, justes et équitables».*

S'agissant du RGPH5, il a fait savoir qu'un consensus n'est pas encore trouvé. *«La classe politiques doutant de ces résultats pour des chiffres fournis craignent qu'ils soient exploités à des faits électoralistes pour l'avenir. Cette contradiction s'étend aux statistiques et chiffres fournis par le ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale»*, a-t-il dit.

Il a indiqué la question de la refonte de la loi électorale, bien que non résolue, *«est en suspens. La Gouvernement avait entrepris la réécriture de cette loi impliquant toutes les forces politiques et civiles nationales pour améliorer la gouvernance électorale»,* a précisé Clotaire Mboussa Ellah qui pense que cette refonte est très cruciale.

Pour lui, il faut mener une réflexion approfondie sur la détermination du corps électoral pour cette élection. Il a interpellé l'opposition politique congolaise sur ces turbulences

Clotaire Mboussa Ellah

et tensions internes qui le fragilisent. *«Depuis 1999, elle est engagée dans une lutte continue contre le régime en place. Elle est confrontée à de nombreux défis qui entravent son succès. Des problèmes tels que: les querelles de leadership, le positionnement stratégique et les conflits internes ont toujours entravé ses efforts, l'empêchant d'atteindre efficacement son objectif politique… Son émergence a été marquée par un parcours tumultueux, caractérisé par des conflits d'égo, des suspicions, de manque de sincérité et de cohésion. L'opposition a du mal à se rassembler à cause des suspicions de trahison et des accusations qui affaiblissent la lutte politique et créent des tensions entre différents leaders»,* a-t-il reconnu.

Il a invité le chef de file de l'opposition, porte-parole, comme la loi le lui confère, à unir et de consolider toutes les forces de l'opposition parlementaires et extra-parlementaires qui s'identifient comme faisant partie de l'opposition dans un cadre consensuel sur la base d'un manifeste politique visant à favoriser le dialogue et les échanges au sein de l'opposition. *«Il représente l'opposition dans sa diversité»*, a signifié le président du CAR.

Clotaire Mboussa Ellah a annoncé la tenue dans un avenir proche du congrès de son parti qui vise à revigorer et à renforcer le CAR, son unité et la détermination parmi ses membres. Il a réaffirmé l'ancrage de son parti aux principes et convictions libéraux pour la défense des libertés individuelles, de promouvoir la coexistence pacifique, de plaider pour l'égalité de chance et de lutter pour une société juste et solidaire.

Cyr Armel YABBAT-NGO
et Darchevie
KETTE BONAZEBI

Editorial

Donald Trump (re) prend les rênes du monde !

Depuis lundi de cette semaine, un vent nouveau souffle sur le monde. A la Maison blanche, centre névralgique reconnu du pouvoir sur la planète, un nouveau président a pris place. Après quatre ans de repos forcé, M. Donald Trump vient se réinstaller dans les locaux dont il avait été chassé en 2021. Chassé, oui, parce que Papy faisait de la résistance et n'a toujours pas reconnu sa défaite face au démocrate Joe Biden. -

Cette fois les choses sont nettes, sa victoire sans contestation et la tant redoutée et traditionnelle cérémonie du 20 janvier s'est plutôt bien passée. Lui-même semble s'être plié de bonne grâce au protocole, serrant la main de l'ex-Président, souriant à la caméra et applaudissant ou s'applaudissant quand la séquence l'exigeait. Devant un parterre de supporters plutôt bruyants ; devant des invités de marque le plus souvent estampillés à son idéologie, il a bravé le froid polaire et conduit la cérémonie à son terme.

Ensuite, il a pris son stylo – son fameux stylo – et de sa grosse écriture d'écolier, il a signé les décrets à tout-va. Pas de temps à perdre, avait-il laissé entendre ; il faut remettre le monde à l'endroit. C'est-à-dire, renverser ce que son prédécesseur avait cru bon de « corriger » : non-participation à la COP pour la lutte contre le climat, rétablissement de Cuba sur la liste des pays soutenant le terrorisme ; déclaration de l'état d'urgence dans le sud des Etats-Unis pour lutter contre l'immigration ; amnistie des Américains condamnés en 2021 pour s'être introduits dans le Capitole et protesté avec violence contre les partisans de son prédécesseur…

Que le monde le sache : Donald Trump a prêté serment et il entend gouverner pour changer le monde. A sa manière. Qu'on le veuille ou qu'on le déplore, le nouveau Président n'a que faire du politiquement correct, de la magnanimité ou des pleurnicheries du petit peuple. Il va expulser les immigrants illégaux et n'aura aucun égard pour eux. Il est un homme d'affaire, dont la relation avec le monde se réduit à faire et dire ce qui ne peut pas troubler les transactions commerciales. Pas de guerre, pas de discours alambiqués, pas de participation ruineuse aux activités des organisation comme l'ONU : rien que les Etats-Unis !

Dans ce sens, il n'est pas permis de penser que pour les quatre prochaines années, il viendra en Afrique. Au cours de son premier mandat, il n'avait eu que dédain pour nos pays, on n'est pas autorisé à croire que cette fois-ci son avion se posera dans un quelconque aéroport africain pour une visite officielle. Mais, paradoxalement, l'opinion mondiale le crédite d'une volonté à éteindre les incendies sur la planète. Déjà, la trêve a été signée à Gaza après des bombardements israéliens qui ont causé la mort de 47.000 Palestiniens et réduit l'enclave en un tas de ruines. Déjà, des signes de dialogue se dessinent entre Ukrainiens et Russes après un conflit de 3 ans qu'il s'était engagé à stopper au plus vite. Y arrivera-t-il ?

Un bras de fer semble poindre à l'horizon dans les relations avec la Chine, bien que le nouveau président ait invité le Président Xi Ji Ping à son investiture (il y a été représenté par son vice-président Han Zheng). Entre les deux puissances, des tensions commerciales persistent, mais le dialogue semble maintenu. Pourvu que cela ne donne pas lieu à de nouvelles conflagrations, alors que notre Afrique cherche surtout de l'aide pour éteindre les incendies qui la consument : Soudan, RdC, par exemple.

Albert S. MIANZOUKOUTA

LITIGE FONCIER A OYO (CUVETTE)

Pierre Mabiala en sapeur-pompier

La Commission nationale de reconnaissance des terres coutumières s'est réunie le 18 janvier 2025 à Owando, en session extraordinaire, pour examiner l'unique affaire qui opposait les familles Kofa-O-Ngouendé et O-Ngatsongo représentées par Christian Yoka, mandataire général d'une part, et la famille Itoua-O-Kayi représentée par Jean Rusque Obambi, mandataire général, d'autre part, en vue d'une reconnaissance de leurs terres coutumières situées au village Biala, commune d'Oyo, dans le département de la Cuvette. Les travaux étaient présidés par le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du domaine public chargé des relations avec le Parlement, Pierre Mabiala, en sa qualité de président de la Commission.

Le présidium des travaux

Les mandataires généraux des deux parties en conflit

Les travaux se sont déroulés dans la salle des mariages de la mairie d'Owando, chef-lieu du département de la Cuvette. Face à Pierre Mabiala, étaient installés les membres de la Commission et les représentants des familles.

Cette double saisine de la commission nationale de reconnaissance des terres coutumières est faite postérieurement à la saisine du Tribunal de grande instance d'Oyo qui, dans la même affaire, avait rendu un jugement déclarant la famille Itoua-O-Kayi seule et légitime propriétaire de la terre Biala.

Non satisfaites, les familles Kofa-O-Ngouendé et O-Ngatsongo avaient interjeté appel de cette décision, aux fins d'en soumettre l'examen devant la Cour d'appel d'Owando qui a rendu un arrêt qui infirmait la décision du Tribunal de grande instance d'Oyo.

Les deux parties en conflit se disputent les mêmes terres coutumières dans leur contenance superficielle et dans leur consistance physique.

Ce qui a conduit la commission nationale de reconnaissance des terres coutumières à procéder à une jonction de procédures ou d'instances. D'où l'objet de la session extraordinaire qui ne portait que sur une procédure unique engageant les familles terriennes concernées, *«unies par une identité de parties, d'objets et de saisines pour être examinée, ensemble, en une seule fois, tenant compte du lien étroit de connexité des deux dossiers soumis à l'examen de la commission»,* a expliqué le ministre d'Etat.

Le préfet de la Cuvette, Jean Christophe Tchicaya, premier vice-président de la Commission, a demandé à tous ceux qui ont encore des terres dans le département, de les faire reconnaître auprès de l'Etat, afin d'éviter l'éternel conflit foncier qui déchire les familles.

Appelés par le ministre d'Etat à se présenter devant les membres de la Commission pour faire la traçabilité de leurs terres et apporter quelques réponses à leurs préoccupations, les mandataires généraux des deux familles: Mr Christian Yoka et Jean Rusque Obambi ont soufflé le chaud et le froid. Ils se sont sortis douloureusement de cette épreuve.

Les deux mandataires se sont plutôt acharnés sur les origines de leurs aïeux et de leur appartenance ou non à telle ou telle famille sans apporter la preuve authentique de leurs dires, tout en se lançant dans les attaques verbales.

Aucun d'eux n'a présenté de documents sur les terres qui représentent les prétentions de leurs familles qui s'étendent sur 1627134,47m2 soit 162ha 71a 34ca pour les familles Kofa-O-Ngouendé et O-Ngatsongo et 4916416,17m2 soit 491ha64a16ha pour la famille Itoua-O-Kayi. Cependant, 78873, 60m2, soit 7ha 88a 74ca, et 397353, 22 m2, soit 39ha 73a 53ca constituant les domaines publics et privés identifiés ont été soustraits sur ces deux superficies. Il restait à reconnaître la superficie restante de 154ha 82a 61ca pour les deux premières familles et 451ha 90a 63ca pour l'autre partie.

Il a fallu de la dextérité et de la sagesse au ministre d'Etat pour concilier les deux parties qu'ils a exhortées à cultiver la paix et à préserver la cohésion sociale. *«Vos familles se connaissent et vous partagez en commun la même histoire. Il y a eu des mariages au sein même des clans des familles. Vous n'allez pas vous déchirer pour autant»,* a dit Pierre Mabiala.

S'appuyant sur l'article 31 de la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, le ministre d'Etat a départagé les deux parties sans en léser aucune. Il dispose: *«Après une possession continue, réelle, paisible, publique et non équivoque, l'occupant foncière, primaire peut au bout de 30 ans, acquérir le droit de propriété des terres et terrains occupés dans les strictes limites des aménagements fonciers réels».*

Il n'y avait donc plus débats. Les deux parties se reconnaissent dans cet article et ont toutes les deux des droits fonciers. Deux options de paiement des frais, droits et taxes d'immatriculation de ces terres telles que reconnues par l'Etat se présentaient à eux. En espèce, les deux parties auraient dû payer 10% de la valeur vénale. Et, en nature, elles devaient rétrocéder 5% d'une portion de leurs terres à l'Etat. Faute d'argent liquide, elles ont opté pour le paiement en nature. Leurs dossiers ont été ainsi validés et leurs terres reconnues par l'Etat. Le ministre d'Etat a remis à chacun des mandataires, pour le compte des familles terriennes qu'ils représentent, les procès-verbaux de reconnaissance des terres coutumières de leurs familles. *«Faites-en bon usage»,* a exhorté Pierre Mabiala.

Cette session extraordinaire a permis de constituer une réserve foncière d'une superficie totale de 60ha 67a 22ca au profit de l'Etat, en application de la procédure légale de rétrocession foncière au titre du paiement par nature des droits, frais et taxes liés à l'immatriculation des terres coutumières reconnues par l'Etat. *«La réserve foncière de l'Etat issue de cette rétrocession sera placée dans le domaine public et immatriculée au nom de l'Etat»,* a dit le ministre d'Etat.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA
NOTAIRE A POINTE NOIRE ARRONDISSEMENT I
CENTRE-VILLE, AVENUE CHARLES DE GAULLE
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11 - EMAIL : gabrielle.dekodia@gmail.com

ANNONCE LEGALE : NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE

OGP ENERGIES (E-OGP)
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
AU CAPITAL DE 141.080.000 FCFA
SIEGE SOCIAL : QUARTIER RAFFINERIE 2ème CAMP, ARRONDISSEMENT N°5 MONGO MPOUKOU, BP : 1454 - POINTE-NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO)
RCCM CG-PNR-01-2019-B16-00012

Par assemblée générale ordinaire annuelle du 02 décembre 2024, enregistrée à POINTE NOIRE CENTRE le **27 décembre 2024, F°241/21 N°9088,** reçue en dépôt par Maître DE KODIA le 18 décembre 2024, acte de dépôt enregistré à POINTE NOIRE CENTRE le 27 décembre 2024, **F°241/4 N°9071,** les associés de la société OGP ENERGIES ont procédé à la nomination d'une Directrice générale en la personne de Madame **Kathia Lenick MOUNTHAULT.**

Le RCCM a été modifié en conséquence. Numéro de l'accusé de dépôt de ladite assemblée au Greffe du tribunal de commerce de POINTE NOIRE sous Réf. CG-PNR-01-2025-D-00029, et numéro de la formalité au registre d'arrivée sous celles **CG-PNR-01-2025-M-05067.**

Pour insertion légale.

ETUDE MAZAMBA MILANDOU
Maitre Ulrich MAZAMBA MILANDOU
NOTAIRE
Diplômé en Droit des Affaires de l'Université CHEIKH ANTA DIOP de Dakar, SENEGAL

SOCIETE ACTION RAPIDE TRANSIT CONGO
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au Capital de 5.000.000
Siège social: Tour Mayombe, B.P.: 4854, Avenue Charles DE GAULLE

INSERTION LEGALE

DISSOLUTION ET RADIATION DE LA SOCIÉTÉ AU RCCM

Aux termes des résolutions du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associée unique en date à Pointe-Noire du **21 décembre 2020**, par devant maître **Ulrich MAZAMBA MILANDOU,** Notaire en la résidence de Pointe-Noire, l'associée Unique de ladite société a décidé la dissolution de la société et sa radiation au RCCM.
Ladite radiation au RCCM a pris effet à compter du **21 décembre 2020**, reçu et enregistré au Tribunal de commerce de Pointe-Noire.
Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au greffe du Tribunal du Commerce de Pointe-Noire, le 9 Janvier 2025 sous le **N°RCCM CG/PNR-01-2025-M-05083**, conformément à la législation en vigueur

Pour insertion,
Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU,
NOTAIRE

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH
Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale: 5005, téléphone: (242) 05 553 15.07/06.675 15 15, Pointe-Noire.

«SOCIETE SAMA AL-JAZEERA TRADING AND CONTRACTING» SAU.
Société Anonyme Uni personnelle
Au Capital social de Francs CFA: Dix Millions (10.000.000)
Siège social: Avenue TCHICAYA UTAMSI, en diagonale du Camp LOUAYA, Mpita, Arrondissement 01 E.P. LUMUMBA
Pointe-Noire, République du Congo.

Suivant acte reçu à Pointe-Noire, **le 10 Décembre 2024**, par Maître Raymond ASSAH, Notaire, de résidence en la même ville, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en la matière de Sociétés commerciales, une Société Anonyme Unipersonnelle, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, dont les statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, le **17 Décembre 2024**, sous le numéro **Folio 239/11 N°8924** et ayant pour principal objet social:
-Commerce de gros non spécialisé -**G-460100** (Le commerce général, Import-export, achat, vente et distribution de marchandises) ;
-Activités des intermédiaires du commerce de gros - **G460100** (Le négoce, la finance) ;
-Extraction de minéraux pour l'industrie chimique -**B080202** (Comptoir d'achat et vente de minéraux, et produits minéraux);
-Construction de bâtiments complets-**F4I0 200 (**Les bâtiments et travaux publics (BTP), la construction);
-Travaux d'installation - **F430002** (Travaux électriques (équipements électriques) tels que les rallonges et connecteurs de réparation) ;
-Captage, traitement et distribution d'eau - **E360000** (Contrats de forage et nivellement);
-Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles **-G-450300** (Négoce de pièces détachées d'occasion pour bus et camions);
-Activités de nettoyage **N810002** (Nettoyage de réservoirs citernes).
Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier, le 24 Décembre 2024, sous le numéro RCCM: **CG-PNR/01-2024-B15-00016**, cette société a pour Directeur gérant Monsieur **MOHAMAD KHALED ALWAN**, de nationalité Libanaise, né **le 01er Mars 1982** à QARSITA, République du Liban, titulaire du Passeport de la République du Liban, délivré au Liban, sous le numéro **LR3510376** et demeurant au Centre-ville à Pointe-Noire, République du Congo.

Pour AVIS,
Maître Raymond ASSAH,
Notaire.

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

Atelier de validation des textes organiques des structures de gouvernance du projet Kolendissa

Sous le leadership du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, Catholic Relief Services (CRS) en collaboration avec ses partenaires de mise en œuvre Croix Rouge Congolaise & Caritas Congo, a organisé du 15 au 17 janvier 2025 un atelier de validation des textes portant mise en place, attributions et organisation des comités du projet KOLENDISSA.

Vue d'ensemble des participants, salle de réunion de la résidence Odzissa, Brazzaville.

Photo de famille de l'atelier de validation des textes organiques des structures de gouvernance du projet KOLENDISSA, organisé à la résidence Odzissa, Brazzaville.

Lancé officiellement en décembre 2024, le projet «KOLENDISSA», dérivé du mot Lingala signifiant «rendre plus fort», est un financement de 2 ans de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) à travers son Bureau d'Assistance (BHA), dont l'objectif est de renforcer la résilience des communautés à haut risque face aux inondations dans le nord de la République du Congo, par le biais du renforcement des capacités nationales et de la gestion communautaire des risques de catastrophes.
En effet, en vue d'asseoir une bonne base pour la pérennité du projet et d'avoir des cadres d'échanges stratégiques et techniques, il est prévu la mise en place au niveau national de deux organes de coordination: (i) un comité de concertation qui a pour rôle de donner des orientations sur le projet et (ii) un comité technique qui donne des jugements techniques sur les options, stratégies et documents techniques du projet. Ainsi, cet atelier a permis de valider les textes de mise en place, des attributions et de l'organisation desdits comités.
Prenant en compte la dimension multisectorielle de la gestion des risques de catastrophe, cet atelier a connu la participation d'une trentaine de personnes venant de tous les ministères impliqués dans la prévention, la préparation et la réponse aux risques de catastrophes, à savoir le ministère en charge des Transports et de l'aviation civile ; le ministère en charge de la recherche scientifique; le ministère en charge de la sécurité civile ; le ministère en charge de la défense nationale; le ministère en charge de la communication; le ministère en charge de l'enseignement primaire; le ministère en charge de l'énergie et de l'hydraulique; le ministère en charge de l'environnement et le ministère en charge de la Santé.
Notons que le présent atelier succède au tout premier organisé en fin décembre 2024 sur la préparation des drafts desdits documents qui ont fait à présent l'objet d'un examen approfondi avec une audience plus large.
Au terme de cet atelier, les parties prenantes ont validé les textes organiques des structures de gouvernance du projet et ont défini une feuille de route pour leur opérationnalisation consacrée par la tenue des sessions inaugurales du niveau national jusqu'au niveau décentralisé, c'est-à-dire au niveau des départements, des districts et les villages.

L'équipe de rédaction de CRS.

SENAT

«La quatrième législature doit être un mandat de l'action…», affirme Pierre Ngolo

Comme le veut la tradition en début de chaque année, les sénateurs, les cadres et le personnel du Sénat ont présenté leurs vœux de nouvel an au président du Sénat, Pierre Ngolo. L'événement s'est déroulé dans une ambiance sobre et peu festive, mardi 8 janvier 2025, dans la salle de banquets du palais du Parlement. A cette occasion, deux allocutions ont été prononcées: celle de la deuxième sénateur du Sénat, Elisabeth Mapaha, qui a égrené le chapelet de réalisations en 2024, et celle de Pierre Ngolo qui a invité les sénateurs et le personnel de son institution à s'investir dans le travail.

Pierre Ngolo

Dans son mot, Elisabeth Mapaha a laissé entendre que l'année 2024 qui venait de s'achever a été pour le Sénat, du point de vue de son action, *«une année pleinement accomplie. Le travail parlementaire a été efficacement aussi bien à l'hémicycle qu'à l'extérieur de l'institution»*, s'est-il félicité.

Sur les cinq sessions organisées dont trois ordinaires et deux extraordinaires, 57 projets de lois et une proposition de loi initiée par la chambre haute ont été votés. *«Le contrôle de l'action gouvernementale a été très intense»,* a-t-elle poursuivi.

Outre l'organisation de quatre séances des questions orales avec débats, du débat d'orientation budgétaire, prélude à l'examen du budget de l'Etat, exercice 2025, les auditions en commissions, le déploiement de quelques missions des rapporteurs spéciaux, la chambre haute a organisé le samedi 25 mai 2024, une séance de travail avec le Gouvernement sur des questions d'intérêt national.

Prenant la parole, Pierre Ngolo a rappelé aux sénateurs qu'en 2025 son institution va devoir consolider le travail parlementaire pour assurer son crédit et son efficacité.

Pour lui, l'année 2025 est une année charnière qui précède celle de l'élection présidentielle. A cet effet, a-t-il renchéri, les parlementaires, de même que les autres citoyens, sont appelés à créer des conditions pour le maintien du climat de paix et de sérénité.

S'agissant du contrôle de l'action du Gouvernement et de conseil de la Nation, Pierre Ngolo a indiqué que malgré la situation financière de 2024, son institution a pu donner le meilleur d'elle-même pour assurer sa fonction.

Il a invité les sénateurs et le personnel du Sénat à s'investir dans le travail comme l'avait dit le Président de la République, le 28 novembre 2024, dans son message devant le Parlement réuni en congrès.

Pierre Ngolo a rendu hommage aux sénateurs ainsi qu'aux collaborateurs pour le travail accompli. Il a dit que la quatrième législature du Sénat doit être un mandat de l'action, de l'efficacité et de performance.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ASSEMBLEE NATIONALE

Isidore Mvouba invite les députés à garder la flamme de l'espoir

La cérémonie de vœux de nouvel an, jeudi 9 janvier 2025, dans la salle des banquets de l'Assemblée nationale à Brazzaville, a été l'occasion pour Isidore Mvouba, de tracer la substantifique moelle de la feuille de route qui doit fonder l'action de son institution en 2025. Il a, dans son message de vœux aux députés, mis en exergue la vertu de la responsabilité, d'unité et solidarité pour un «Congo fort et inclusif»

Isidore Mvouba

Dans son allocution, Isidore Mvouba a eu une pensée pieuse pour les trois députés et les quatre collaborateurs de l'Assemblée nationale, décédés en 2024. Pour lui, au cours de cette année, son institution a connu une riche production législative et des succès francs, sur le chemin de la démocratie et du parlementarisme.

Le président de l'Assemblée nationale a tracé la substantifique moelle de la feuille de route qui doit fonder l'action de son institution en 2025. Il s'agit, comme l'a indiqué le Président de la République dans son message de vœux à la Nation, à l'occasion du nouvel an, *«de fortifier les avancées enregistrées en 2024».*

«Il nous revient de poursuivre notre rôle de législateur en toute indépendance, en même temps que nous devons veiller à l'équilibre des pouvoirs, en symbiose avec les autres institutions, en vue de promouvoir la paix, la stabilité et le progrès», a-t-il déclaré.

Il a invité les députés à poursuivre leur marche en avant avec dévouement, esprit de responsabilité, unité et solidarité, pour un Congo plus fort et inclusif. *«Mutualisons nos efforts, gardons notre flamme de l'espoir et de l'espérance allumée, en dépité de la conjoncture plus ou moins morose, combattons sans répit les marchands d'illusions, et éloignons-nous de la cécité politique qui, souvent, avance masquée»,* a affirmé Isidore Mvouba.

Le président de l'Assemblée nationale a indiqué que sa chambre gagnerait à finaliser les réformes engagées dans le cadre de la modernisation du secrétariat général, *«sans oublier que le renforcement des capacités des députés et du personnel reste la priorité des priorités. La digitalisation de nos systèmes doit connaître son année de gloire»*, a-t-il dit.

Pour lui, l'année 2025 qui s'ouvre est une année de fortes attentes et de challenges de taille. *«Mobilisons-nous à réussir l'organisation, en avril 2025, de la 16e conférence des présidents des Assemblées et Sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie Région Afrique, qui aura lieu à Brazzaville»*, a-t-il déclaré.

Le premier secrétaire de l'Assemblée nationale, Fernand Sabaye, a dressé le bilan de l'année 2024. Sur 65 affaires reçues 55 ont été adoptées.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Sassou Nguesso hausse le ton contre son gouvernement !

La dernière réunion du Conseil des ministres, vendredi 17 janvier 2025, a été revêtue d'un cachet assez particulier. En effet, le président de la République, Denis Sassou Nguesso, a haussé le ton contre ses propres ministres pour les rappeler à l'ordre et au travail. Il a exigé une transparence irréprochable dans la gestion des partenariats…Si le chef de l'Etat a été aussi ferme, c'est qu'il a constaté que le rendement du gouvernement n'est pas à la hauteur des attentes et de l'espoir de la population. Cela a suffi pour que d'aucuns affirment que cette équipe gouvernementale est en sursis. Mais d'autres pensent que la responsabilité est partagée. *«Le président Sassou a raison de réveiller ses ministres, mais il doit maintenant sanctionner ceux qui n'accomplissent pas leurs missions avec détermination et compétence ».*

Effroyables inondations à Brazzaville !

La forte pluie qui s'est abattue sur la ville de Brazzaville, lundi 13 janvier 2025, a causé d'importants dégâts dans plusieurs ménages. Les habitants des quartiers Moukondo, à Moungali, l'arrondissement 4, et de Ngamakosso dans l'arrondissement 7, par exemple, avaient l'eau au-dessus des genoux. Des bâtis se sont effondrés comme des châteaux de carte. Une vingtaine de maisons ont été endommagées à cause des inondations, certaines complètement détruites. Des ponts ont été emportés par les eaux en furie. Certaines zones de ces deux quartiers présentaient un aspect apocalyptique. Plusieurs familles ont tout perdu (meubles, vêtements, etc.) et passé la nuit à la belle étoile. Sur leurs visages, la tristesse se mêlait à la désolation et au désespoir. Plus dramatique, la mort de deux personnes, dont une fillette de 3 ans qui a été emportée par les eaux. Il y a aussi des blessés, dont une femme admise à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo. Aujourd'hui, les rescapés doivent affronter l'incertitude, alors que les pluies persistent.

La crise du carburant n'est toujours pas résorbée

La pénurie de carburant ne se calme pas à Brazzaville, malgré le pompeux discours de prévision et stockage abondamment servi par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso aux parlementaires en décembre 2024. Le gouvernement peine toujours à disponibiliser le carburant dans les stations. La denrée étant rare depuis plus d'un semestre, il faut rationner dans le but de servir le plus de monde possible. C'est ce que font les pompistes et chefs de vente des stations-service. Les jours de livraison, motos et voitures sont à la file indienne devant les stations. Cela fait environ six mois que la situation est très tendue dans la capitale. Conséquence : à l'heure de se rendre à l'école ou à leur lieu de travail (ou d'en revenir), les Brazzavillois éprouvent les pires difficultés pour emprunter leur transport en commun, les bus et taxis-bus en particulier. Des journées de galère qui entraînent des mouvements d'humeur ici ou là, à travers la capitale.

IN MEMORIAM

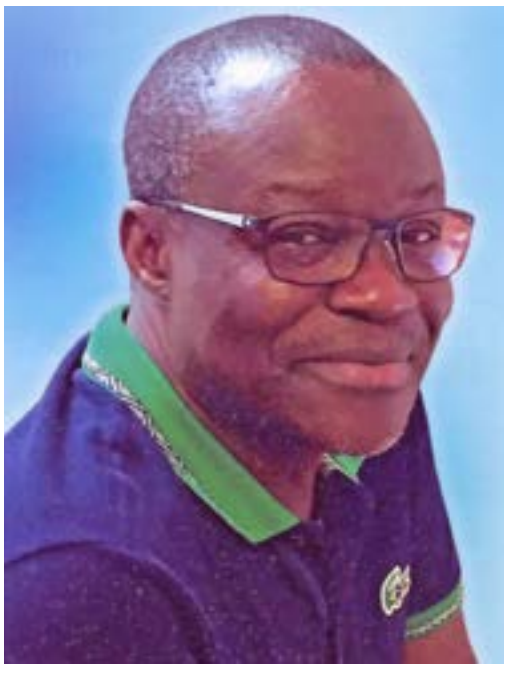

La Famille FOUKOU, les Enfants vous remercient pour votre assistance physique, spirituelle et matérielle lors du décès de leur frère *FOUKOU GOUAKA Casimir*, survenu le 25 Janvier 2023 en France. En cette date commémorative de sa disparition , une messe sera dite le samedi 25 Janvier 2025 en l'église la Cathédrale de Brazzaville à 6h30min.

Que ton âme repose dans la paix du Seigneur!

MINISTERE DES HYDROCARBURES
==========
CABINET
=====

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité -Travail-Progrès
=====

BP : 2120
N° 2-1-0014 /MHC-CAB/dgeatp

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DES CONSULTANTS POUR L'AUDIT DES COÛTS PETROLIERS DES EXERCICES 2020 ET 2021

En application des dispositions de l'article 177 de la loi n° 28-2016 du 12 octobre 2016 portant code des hydrocarbures et conformément au décret n° 2023-1738 du 12 octobre 2023 fixant les modalités de suivi de contrôle et de vérification des activités amont du secteur des hydrocarbures, la République du Congo dispose d'un pouvoir de contrôle général et d'un droit de communication sur toutes les activités qui se rapportent aux opérations pétrolières.

A cet effet, le Ministère des Hydrocarbures invite tous les Cabinets d'audit, intéressés à manifester leur intérêt pour leur prise en compte dans la liste restreinte des Cabinets susceptibles de réaliser les vérifications des coûts pétroliers au titre des exercices 2020 et 2021 pour la liste des lots de permis jointe au présent avis à manifestation d'intérêt.

Les candidats intéressés devront déposer à la Direction Générale de l'Economie, Audit et Trading Pétrolier du Ministère des Hydrocarbures, au plus tard le **27 janvier 2025 à 14 heures,** heure locale, un dossier de réponse à l'avis à manifestation d'intérêt contenant les informations suivantes :

1- Présentation du Cabinet indiquant ses domaines de compétence ;
2- Références concernant l'exécution des missions analogues dans le secteur pétrolier ;
3- Dossiers administratif et fiscal : statuts, Registre du commerce et du Crédit Mobilier, Numéro d'identification Unique, certificat de moralité fiscal, quitus de la CNSS et autres ;
4- L'agrément CEMAC du Cabinet ou de l'associé gérant ;
5- L'attestation d'inscription au tableau de l'Ordre National des Experts Comptables (ONEC) ;
6- Adresse du siège social : localisation, personne à contacter, BP, téléphone, E-mail...

Le dossier d'avis à manifestation d'intérêts contenant l'ensemble des documents susvisés (établi en un original et une copie) doit être contenu dans une seule enveloppe portant la mention «avis à manifestation d'intérêt pour la sélection de consultants dans le cadre de la constitution d'une liste restreinte pour l'audit des coûts pétroliers des exercices 2020-2021».

Les candidats retenus sur la liste restreinte peuvent soumettre leur manifestation d'intérêts en groupement d'entreprises.

L'intégralité du dossier de soumission doit être retiré par tout Cabinet figurant sur la liste restreinte constituée par le ministère des hydrocarbures sur présentation d'une demande écrite, à compter du **03 février 2025 à 14 heures**, heure locale, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les droits de retrait du dossier de soumission s'élèvent à la somme de **trois millions (3 000 000) de francs CFA** par lot, non remboursable.

Les Cabinets intéressés peuvent soumissionner pour plusieurs lots et obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous, aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de **8h 00 à 14 heures** précises, heure locale.

Les propositions techniques et financières seront déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le **03 mars 2025 à 14 heures** (heure locale)

Ministère des Hydrocarbures

Direction Générale de l'Economie, de l'Audit et du Trading Pétrolier.
BP 2120, Brazzaville
Tel : 06625 58 67/ 05 568 77 02
E-mail : secretariadgeatp@gmail.com

NB : Les propositions déposées après la date butoir ne seront pas acceptées. L'ouverture des propositions techniques se fera en présence des représentants des Cabinets le **03 mars 2025 à 15 heures,** heure locale dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'Economie, de l'Audit et Trading Pétrolier.

Fait à Brazzaville, le 07 JAN 2025
Le Ministre des Hydrocarbures

Bruno Jean Richard ITOUA. –

ALLOTISSEMENT DES PERMIS DES SOCIETES EN VUE DE LA REALISATION DE L'AUDIT DES COUTS PETROLIERS

SOCIETES	LOTS	EXERCICES	PERMIS
ENICONGO	Lot1	2020 et 2021	LOANGO II
	Lot 2	2020 et 2021	ZATCHI II
	Lot 3	2020 et 2021	IKALOU-IKALOU SUD
	Lot 4	2020 et 2021	DJAMBALA II, FOUKANDA II et MWAFI II
	Lot 5	2020 et 2021	KITINA II
	Lot 6	2020 et 2021	MBOUNDI
	Lot 7	2020 et 2021	KOUAKOUALA et MARINE VI Bis
	Lot 8	2020 et 2021	AWAPALOUKOU
	Lot 9	2020 et 2021	NENE BANGA
	Lot 10	2020 et 2021	LITCHENDJILI, NKALA et MINSALA
	Lot 11	2020 et 2021	Coûts communs
	Sous Total/ Eni Congo : 11 Lots		
TOTALE-NERGIES EP CONGO	Lot 1	2020 et 2021	YANGA SENDJI
	Lot 2	2020 et 2021	NKOSSA, NSOKO II
	Lot 3	2020 et 2021	MOHO-BILONDO
	Lot 4	2020 et 2021	PEGASE NORD, NANGA et MARINE XX
	Lot 5	2020 et 2021	Coûts communs
	Sous Total / Total Energies E&P Congo : 05 Lots		
PERENCO CONGO SA	Lot 1	2020 et 2021	TCHIBOUELA II
	Lot 2	2020 et 2021	TCHIBELI et LITANZI II
	Lot 3	2020 et 2021	KLL & KLL II
	Lot 4	2020 et 2021	YOMBO MASSEKO
	Lot 5	2020 et 2021	TCHENDO II
	Lot 6	2020 et 2021	BOATOU et MARINE XXVIII
	Lot 7	2020 et 2021	Coûts communs
	Sous Total / Perenco Congo SA : 07		
CONGOREP			
	Lot 1	2020 et 2021	LIKOUALA
	Lot 2	2020 et 2021	EMERAUDE
	Sous Total / Congorep : 02 Lots		
NEW AGE	Lot 1	2020 et 2021	MARINE III
AOGC	Lot 1	2020 et 2021	POINTE INDIENNE
WING WAH E&P	Lot 1	2020 et 2021	KAYO et BANGA KAYO
TOTAL LOTS EXERCICES 2020 ET 2021 : 28 Lots			

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Donald Trump investi 47e président

Sous une sécurité renforcée, Donald Trump a été officiellement investi 47e président des Etats-Unis, lors d'une cérémonie qui a attiré des foules immenses à Washington, lundi 20 janvier 2025. L'événement marquait le retour de l'ancien président à la Maison Blanche après quatre ans, lorsqu'il a perdu l'élection en 2020 face à Joe Biden. Ce fut une nuit de décrets et des défis majeurs!

Donald Trump

Après son investiture, Donald Trump a signé plusieurs décrets exécutifs dans la nuit, jetant un premier regard sur la direction qu'il entend prendre pour son second mandat. La cérémonie a été marquée par une ambiance contrastée: tandis que ses partisans se réjouissaient de son retour, des manifestations ont éclaté dans différentes villes du pays, notamment à New York et à San Francisco, où des opposants exprimaient leur mécontentement. Le climat politique divisé est devenu une caractéristique marquante de ce second mandat, alors que Trump tient à rétablir son autorité dans un pays profondément polarisé.

Dans son discours d'investiture, Donald Trump a appelé à «l'unité nationale», tout en soulignant que son administration se concentrera sur la croissance économique, la réduction de l'immigration illégale, et la relance des industries américaines, notamment les secteurs technologique et énergétique. Cependant, des critiques pointent déjà du doigt la difficulté de réunir un pays qui reste profondément divisé sur des questions comme le climat, les droits civiques et la politique étrangère.

Parmi les décrets les plus notables: la grâce présidentielle accordée à plus de 1 600 prisonniers ayant été condamnés pour l'invasion du Capitol; le retour aux politiques migratoires strictes: un décret rétablissant certaines des mesures les plus sévères de son premier mandat, comme la construction de murs supplémentaires à la frontière sud et des restrictions sur les demandes d'asile; la réglementation économique et fiscale, qui vise à réduire les impôts des entreprises et à réinstaurer certaines exemptions fiscales pour les grandes entreprises américaines, en lien avec sa politique de soutien aux affaires. Cela pourrait raviver les débats sur les inégalités fiscales aux Etats-Unis; la politique énergétique et environnementale annulant plusieurs règlements environnementaux instaurés sous l'administration Biden, et relançant des projets d'exploitation des ressources naturelles comme le pétrole et le gaz; le retrait de l'Accord de Paris, qui pourrait attiser les tensions avec les groupes écologistes et, le renforcement de la sécurité intérieure pour accroître les moyens de sécurité intérieure, y compris des initiatives contre le terrorisme et des mesures plus strictes concernant les groupes extrémistes.

Le second mandat de Donald Trump s'annonce déjà comme un véritable défi. L'héritage de son premier mandat, marqué par une polarisation politique extrême et la gestion controversée de la pandémie de COVID-19, reste une épine au pied. Trump devra naviguer dans un climat de méfiance généralisée, tout en essayant de rallier un électorat qui s'est parfois montré sceptique quant à ses politiques.

L'une des tâches les plus difficiles pourrait être de rétablir un semblant de cohésion nationale, après des années de turbulences politiques et sociales. Ses décisions sur les questions liées à la santé publique, à la réforme de la justice sociale, et à la guerre en Ukraine continueront à faire l'objet de débats intenses au sein du gouvernement, mais aussi au niveau des électeurs.

Enfin, sur la scène internationale, Trump devra également gérer des relations complexes, notamment avec la Chine, la Russie, et ses alliés européens, tout en répondant aux défis géopolitiques émergents.

Gaule D'AMBERT

NIGERIA

L'explosion d'un camion-citerne fait plusieurs morts

Un camion-citerne transportant du carburant qui a explosé, samedi 18 janvier 2025, dans l'Etat de Niger, est à l'origine d'une nouvelle hécatombe au Nigeria. Dimanche 19 janvier, le bilan s'élevait à au moins 86 morts. Il a été revu à la hausse par les secours, le 20 janvier, avec 98 personnes décédées. L'accident s'est produit sur la route reliant la ville de Kaduna à la capitale fédérale Abuja.

C'est le deuxième accident du genre ces trois derniers mois.

D'après l'Agence de sécurité routière du Nigeria (FRSC), *«c'est un véhicule qui transportait 60.000 litres d'essence qui s'est renversé à la jonction Dikko, entre Abuja et Kaduna».*

Le contenu de la cuve s'est déversé sur le sol et, d'après le quotidien nigérian The Guardian, qui a cité l'Agence de gestion des urgences de l'Etat de Niger, c'est en voulant transférer l'essence dans un autre camion-citerne que le liquide est entré en contact avec un groupe électrogène. Le carburant a immédiatement pris feu et a provoqué l'explosion du véhicule accidenté, emportant avec lui le camion de secours et des dizaines de personnes qui s'étaient précipités sur le précieux liquide répandu au sol afin d'en récupérer le plus possible.

C'est le deuxième accident du genre ces trois derniers mois. Au mois d'octobre, les mêmes évènements s'étaient produits dans l'Etat de Jigawa, dans le Nord du pays, plus de 170 personnes avaient perdu la vie. En septembre, une collision entre un camion-citerne et un autre transportant des passagers et du bétail avait fait une soixantaine de morts dans l'Ouest du Nigeria. La Commission fédérale de la sécurité routière a recensé plus de 1 500 accidents impliquant des camions citernes il y a quatre ans, en 2020, faisant au total 535 victimes.

Les prix du carburant ont été multipliés par cinq depuis un an et demi. La crise économique a augmenté, les prix des denrées alimentaires ont accentué la précarité des Nigérians.

Alain-Patrick MASSAMBA

Remerciements

Le 6 Janvier dernier, il a plu à Dieu de rappeler à lui notre père, grand-père, frère et collègue, Abel William BABINGUI. Lors du deuil et de ses obsèques nous avons été gratifiés de votre présence et de votre soutien multiforme. Nous vous disons merci. Que la bénédiction de notre Seigneur Jésus Christ vous accompagne et que l'âme de notre ya Abel BABINGUI repose en paix.

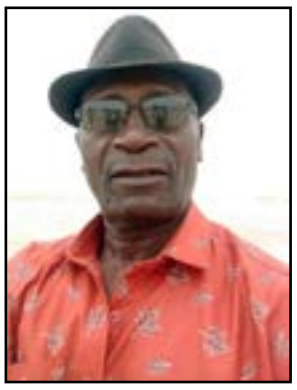

ProClimat

LA BANQUE MONDIALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'ANALYSE DES DIMENSIONS DU GENRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN REPUBLIQUE DU CONGO ET LA PROMOTION DE L'INCLUSION DES FEMMES DANS LES ACTIVITES DU PROJET EN APPLIQUANT UNE OPTIQUE CLIMATIQUE

(Publication du 16 Janvier 2025)

1. Contexte

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) un Prêt d'un montant de 70 millions USD et un Don d'un montant de 12 millions USD avec le Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds serviront à effectuer le paiement au titre du contrat suivant : « recrutement d'un Cabinet/Firme en charge de l'étude sur l'analyse des dimensions du genre face au changement climatique en République du Congo et la promotion de l'inclusion des femmes dans les activités du projet en appliquant une optique climatique ».

2. Objectifs de la mission

L'objectif général de cette consultation est de faire une analyse des dimensions du genre face au changement climatique en République du Congo et la promotion de l'inclusion des femmes dans les activités du projet en appliquant une optique climatique.

De manière spécifique, il s'agira de :
- faire une analyse détaillée des impacts différentiels du changement climatique sur les femmes et les filles dans les zones du projet ;
- collecter les données afin d'identifier les obstacles à l'inclusion des femmes aux activités d'adaptation et d'atténuation climatique, notamment dans les activités du ProClimat ;
- identifier les opportunités et proposer des recommandations concrètes afin de promouvoir l'inclusion des femmes et leur participation aux activités économiques dans les paysages ciblés et dans la prise des décisions au niveau communautaire ;
- identifier les impacts différentiels du changement climatique sur les femmes et les filles ainsi que les mécanismes par lesquels les impacts sont traités au niveau local ;
- effectuer un recensement des autres projets dans les zones ciblées qui appuient l'autonomisation économique des femmes afin d'assurer la synergie et la coordination entre projets.

3. Commanditaire de la mission

Le Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale (MEPIR) à travers l'Unité de Gestion du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à soumettre leur candidature pour la fourniture des services de cette prestation.

4. Profil du Consultant(e)

Le prestataire devra répondre au profil suivant :
- Être une firme/Cabinet d'étude avec une expérience avérée de plus que 8 ans dans la conduite d'analyses de genre, particulièrement dans le contexte de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.
- Avoir une expérience de travail sur l'intégration du genre dans les projets liés au climat serait un avantage ;
- Posséder une vaste expérience dans la recherche sur les secteurs du genre, problèmes de genre avec un accent sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans le contexte du changement climatique ;
- Avoir une expérience dans l'analyse des impacts du changement climatique, de la politique climatique, de la transition juste et du développement social au Congo, et facilitation de l'engagement multipartite pour la production de connaissances ;
- Avoir des connaissances des politiques et cadres relatifs au changement climatique au Congo, ainsi qu'une compréhension des défis et opportunités spécifiques liés à l'inclusion des femmes dans l'action climatique ;
- Avoir réalisé au moins 2 missions similaires dans les domaines recherchés;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la conception et la réalisation de recherches à l'aide d'une méthodologie participative, sensible au genre et multipartite qui tire parti de divers réseaux et groupes d'intérêt ;
- Justifier d'une expérience de plus que 10 ans en recherche qualitative et quantitative, y compris la collecte et l'analyse des données.
- Avoir une parfaite connaissance des contextes culturels des communautés au niveau local. Sensibilité aux besoins et perspectives des différents intervenants, y compris les groupes vulnérables et marginalisés.

5. Durée

La durée de la mission est de 45 jours maximum ouvrables à compter de la date de la délivrance de l'ordre de service sous la supervision du Coordonnateur et en étroite collaboration avec les responsables sectoriels de l'Unité de Gestion du Projet. La mission peut nécessiter des déplacements dans les différentes zones Paysagers.

6. Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être constitués d'un document prouvant son existence juridique, sa qualification et/ou son expérience pertinente dans la réalisation des missions similaires, les références des anciens employeurs ainsi que la liste du personnel dédié à la mission.

7. Processus de sélection

La sélection du Candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale, version de septembre 2023. La méthode de sélection à utiliser est la Qualification des Consultants.

.

Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TDRs) en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : **proclimatcongo@gmail.com,** ou en se rendant à l'adresse indiquée ci-dessous, du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures.

Adresse : Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), sur l'Impasse du Croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LYAUT, Résidence Ex Air Afrique, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo, Email : **proclimatcongo@gmail.com,** Tél. + 242 : 06 498 97 25/ 06 696 16 10

8. Dépôt de candidature

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés à l'adresse e-mail suivante : **proclimatcongo@gmail.com**, au plus tard le 31 janvier 2025 à 14h00. Veuillez indiquer en objet de l'e-mail le titre de l'AMI. Les dossiers soumis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 16 Janvier 2025

Le Coordonnateur
Mexans Sosthène MAYOUKOU

CONFRERIE SAINTE RITA DE CASCIA AU CONGO

Lancement du jubilé des cinquante ans

Le samedi 11 janvier 2025, les dévots de Sainte Rita de Cascia de l'archidiocèse de Brazzaville se sont rassemblés en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangaï pour le lancement officiel des activités du jubilé d'or.

La messe célébrée par l'abbé Servais Moumocko Loupeth, aumônier diocésain de la Confrérie Sainte Rita de Brazzaville, a connu trois moments: l'accueil et le port de foulard rose au nouvel aumônier diocésain adjoint, l'abbé Fevely Driss Loubayi nommé par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville; la présentation et l'envoi en mission des membres du Comité préparatoire et d'organisation du jubilé d'or; l'allocution du coordonnateur général dudit Comité, Pascal Biozi Kiminou.

Dans son homélie, l'abbé Servais Moumocko Loupeth a indiqué que les cinquante ans de la Confrérie Sainte Rita de Cascia au Congo n'ont pas manqué de péripéties. Ce fut un moment de rétrospection, de prière et de bilan. Célébrer un jubilé c'est se convertir. *«C'est un temps de renouvellement et de pardon. Personne n'est propriétaire de la Confrérie Sainte Rita, mais tous des intendants. Cinquante ans sont un âge mâture et chaque dévot est appelé à se mettre en marche de l'espérance, comme le stipule le thème de cette année jubilaire au niveau international décrété par le Pape François: Pèlerins de l'espérance»*.

Avant le chant d'action de grâces, l'aumônier diocésain a, au nom de l'aumônier national, procédé à l'envoi en mission des quatorze membres du Comité en leur prodiguant quelques conseils. A son tour, Pascal Biozi Kiminou a rappelé que parmi les objectifs principaux figurent:

- Relever les défis d'une bonne préparation et d'une bonne organisation du Jubilé du Cinquantenaire, à commencer par la mise en place d'une banque de données des membres de la confrérie;
- Rétablir la confiance à la base avec les membres affaiblis, fatigués et défaillants;
- Rétablir les questions de prière, d'éthique, de réconciliation, d'unité, du social, de solidarité et de communion;

Les deux aumôniers diocésains

Gilbert Bouetoumoussa fait porter le foulard rose à l'abbé Loubayi

Au cours de cette messe, les dévots n'étaient pas mobilisés

- Faire revenir à Dieu de tout notre cœur tous les membres fatigués par de multiples problèmes, en se rappelant du port de foulard et de l'engagement ou la promesse faite dans la Confrérie Sainte Rita;
- Dépasser les querelles intestines entre membres en vue de mettre en valeur le charisme et la vocation de la Confrérie;
- Envisager la vocation de rapprochement, d'échange et de partage sur les questions sociales, d'éthique et de prière;
- Définir et repréciser le cadre de la question complexe du dialogue pour l'intérêt commun de tous les membres de la Confrérie;
- Reconquérir l'image et l'identité chrétienne atténuées par les conflits internes au sein de la Confrérie;
- S'engager dans la mission prophétique qui est l'une des exigences de la Parole de Dieu, en étant dans le droit chemin du directoire diocésain de l'Assemblée spéciale des ouvriers apostoliques de Brazzaville (ASOA);
- Chercher le royaume de Dieu et non l'intérêt personnel, en se mettant à contempler le Crucifix de Jésus, comme aimait à le chanter l'abbé Emmanuel Vindou, notre premier aumônier diocésain d'illustre mémoire: *«La Croix est devant moi, je ne peux plus jamais reculer… »*. Rita, contemplant le Crucifix de Jésus, n'a jamais reculé.

Enfin, Gilbert Bouetoumoussa, président du bureau diocésain de la Confrérie Sainte Rita, a lancé officiellement les activités du jubilé d'or.

Pascal BIOZI KIMINOU

PROGRAMME DES FESTIVITES

- Vendredi 21 mars 2025: Dans l'après-midi, visite du Musée du Cardinal par tous les dévots; dépôt des gerbes de fleurs sur les tombes du Cardinal Emile Biayenda et de Mgr Barthélémy BATANTU en la Cathédrale Sacré-Cœur.

- Samedi 29 mars 2025: cérémonie de levée de fonds pour soutenir les actions à réaliser;

- Jeudi 22 mai 2025: En la fête patronale de Sainte Rita de Cascia, pose de la première pierre pour la construction du Sanctuaire dédié à Sainte Rita à Djoumouna, par Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU, Archevêque métropolitain de Brazzaville et Président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), parrain du Cinquantenaire

- Samedi 21 juin 2025: Messe des défunts de la Confrérie, des anciens aumôniers diocésains de la Confrérie et des Pasteurs de notre Eglise;

- Vendredi 10 octobre 2025: Conférence-Débat sur la Confrérie Sainte-Rita, en marge des travaux de la 54è Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), en vue de donner la parole aux témoins, aux pionniers, aux anciens et aux acteurs directs de la Confrérie, afin de retracer son parcours historique;

- Dimanche 12 octobre 2025: Messe de clôture des festivités en lien avec la clôture des travaux de la 54è Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, à la Place Mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

NB: D'autres activités sont prévues, notamment:
Tournoi de Ndzango, de football et marche sportive; Salubrité, don de sang, opération dépistage de la tension artérielle et de la glycémie; Triduum; Pèlerinages au Mont cardinal Emile BIAYENDA et à la Cité de Djoumouna; Concert de chants, théâtre, exposition vernissage photos souvenirs; Aumônes, partage, visites aux malades grabataires.

PAROISSE SAINT THEOPHILE DE NGAMOUKASSA (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Emile Mazikou, ancien membre du Conseil pastoral paroissial a reçu les hommages de la communauté paroissiale

Décédé le mercredi 13 novembre 2024 à l'âge de 87 ans, Emile Mazikou, ancien membre du Conseil pastoral paroissial de Ndona Marie de Mfilou et de Saint Théophile de Ngamoukassa, a été conduit à sa dernière demeure le jeudi 21 novembre 2024 au cimetière de Loukanga II, après la messe des funérailles célébrée à la grotte mariale de la paroisse Ndona Marie. La célébration eucharistique était présidée par l'abbé Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville. Concélébrée par les abbés Albert Kimbembé, curé de la paroisse Ndona Marie de Mfilou; Armand Serge Emmanuel Kiyindou, curé de la paroisse Saint Théophile de Ngamoukassa Raymond Nzonzi et le père Jean-Constant Nganga Silaho, curé doyen du doyenné Ndona Marie et curé de la paroisse Sainte Trinité de Kinsoundi-Barrage.

A signaler qu'Emile Mazikou a été l'initiateur de la grotte mariale et du tabernacle à la paroisse Saint Théophile de Ngamoukassa.

Juvet Pierre NGOUONO

ETUDE D'HUISSIERS DE JUSTICE
MAÎTRE Roland MPAELA MOUNZE
Huissier de Justice Commissaire-priseur
Près les Tribunaux et la Cour d'Appel de Pointe-Noire
(Officier Public et Ministériel)
Tel: (242) 05.532.97.75/ Etude sise Avenue MOUSSA FTA,
en face de la Radio MARIA, quartier Saint-Pierre
E.Mai: maîtrempaela31@gmail.com

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUE

Il sera procédé à la vente aux enchères public par le Ministère de Maître Roland MPAELA MOUNZE, Huissier de Justice, Commissaire-priseur, en date du 30 janvier 2025 à 09 heures au siège de la société **PROSPERITY SERVICES SARLU**, dont l'adresse est située: Route de la frontière, quartier Ngoyo, arrêt la Chine, Arrondissement N°06 Ngoyo, à Pointe-Noire, les véhicules semi-semi-remorques ci-après:

Véhicule semi-remorque ACTROS immatriculé: 430 LB 6 — 624 S 5;
Véhicule semi-remorque ACTROS immatriculé: 306 H 5 — 180 H 5;
3- Véhicule semi—remorque ACTROS immatriculé: 764 LC 6 — 609 LC 6;
4- Véhicule semi-remorque ACTROS immatriculé: 610 LC 6 — 763 LC
5- Véhicule semi-remorque ACTROS immatriculé: 307 H 5 — 181 H 5;
6- Véhicule semi-remorque ACTROS immatriculé: 310 H 5 — 184 H 5;
7-Véhicule semi-remorque AC TROS immatriculé: 149 LH 6 — 623 S 5;

Biens saisis sur la Société **PROSPERITY SERVICES SARLU**, dont de siège social est sis route de la frontière, arrêt la Chine, Arrondissement n°06 Ngoyo, Pointe-Noire à la requête de la Banque Postale du Congo S.A;

CONDITIONS DE VENTE
-Adjudication faite au plus offrant après trois criées;
-Le prix est payable comptant faute de quoi, les véhicules seront vendus à la folle enchère de l'adjudicataire;
-Prix de l'adjudication majoré de 12%;
-Véhicules vendus en l'état, sans garantie, ni recours contre l'officier vendeur;
-Enlèvement immédiat des biens adjugés

Fait à Pointe-Noire, le 08 janvier 2025

Le commissaire priseur

Maître Roland MPAELA MOUNZE
Huissier de Justice
Commissaire Priseur

SEMAINE DE PRIERE UNIVERSELLE POUR L'UNITE DES CHRETIENS

Envoi en mission des superviseurs et des délégués des secteurs

En prélude à la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens au titre de cette année 2025 sur le thème: *«Crois-tu cela?»* (Jean 11, 17-26) et comme cela est devenu la tradition; l'envoi en mission des superviseurs en zones et délégués en secteurs a eu lieu le jeudi 16 janvier 2025 en la salle du Cinquantenaire du poste de l'Armée du salut du Plateau des 15 ans, à Brazzaville.

Les superviseurs et délégués pendant la profession de foi

Le culte a été placé sous la direction du colonel Jean Laurore Clenat, chef de territoire de l'Armée du salut au Congo. En présence des responsables et des représentants des confessions religieuses membres du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo (COECC).

Les superviseurs et délégués œcuméniques ont proclamé leur foi devant le peuple de Dieu rassemblé et le président en exercice du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo, le colonel Jean Laurore Clenat, qui en a pris acte, et les a envoyés en mission.

Le président du Conseil oecuménique pendant la prière

Dans sa prédication, l'abbé Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville et représentant de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville empêché, a tracé une similitude entre le texte sur la résurrection de Lazare et celui de Jésus, Marie et Marthe.

Pascal BIOZI KIMINOU

PAROISSE NDONA MARIE DE MFILOU (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

L'abbé Albert Kimbembé installé comme curé

Dimanche 17 novembre 2024, 33è dimanche ordinaire de l'année liturgique B, l'abbé Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville, a installé dans leurs fonctions de curé les abbés Albert Kimbembé pour le compte de la paroisse Ndona Marie de Mfilou et Armnd Serge Emmanuel Kiyindou comme curé de la paroisse Saint Théophile de Ngamoukassa, dans le 7è arrondissement de Brazzaville.

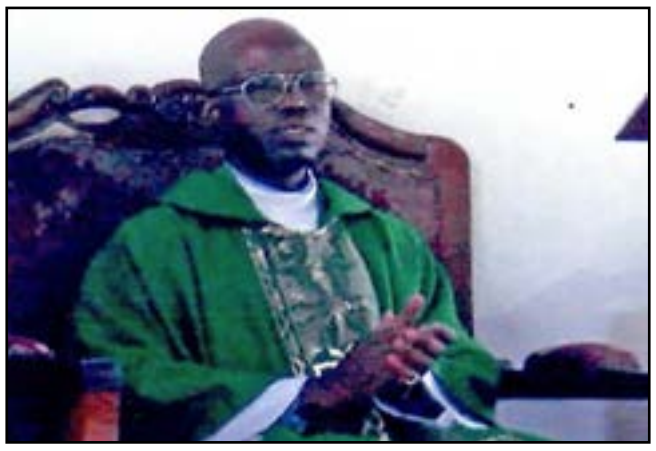

Abbé Albert Kimbembé

Cette messe a été concélébrée par les abbés Donatien Bizaboulou, curé doyen du doyenné Saint Paul, curé de la paroisse Saint Paul de Madibou; père Jean-Constant Nganga Silaho, curé doyen du doyenné Ndona Marie, curé de la paroisse Sainte Trinité de Kinsoundi-Barrage, ainsi que de plusieurs autres prêtres. Comme le prévoit la liturgie d'installation d'un curé, il y a eu l'appel de l'heureux du jour, suivi du cursus vocationnel, la profession de foi et l'installation au siège pastoral paroissial. Le tout dans une animation liturgique de la Scholas populaire. Dans son homélie, l'abbé Vincent Massengo a souligné le rôle et les missions dévolus à un curé de paroisse qui est le représentant de l'évêque pour le compte de qui, il agit conformément à ses orientations et ses prérogatives.

L'abbé Albert Kimbembé a été ordonné prêtre le dimanche 17 décembre 1995, 3è dimanche de l'Avent, en la cathédrale Sacré-Cœur, par Mgr Barthélémy Batantu. Il a exercé plusieurs fonctions dans l'archidiocèse de Brazzaville. Il est détenteur d'un doctorat en service social et économique.

Juvet Pierre NGOUONO

ARCHIDIOCÈSE DE POINTE-NOIRE

La tradition des vœux à l'évêque et au clergé reste vivante

Après une année d'activité dans les communautés paroissiales et dans les groupements, il est important que des frères et sœurs se retrouvent afin de célébrer la vie de l'archidiocèse par les échanges des vœux à l'évêque et l'ensemble du clergé. Ainsi, le samedi 4 janvier 2025, en la paroisse cathédrale Saint Pierre apôtre de Pointe-Noire, le Bureau exécutif diocésain de l'apostolat des laïcs (BEDAL), les représentants des groupements et mouvements sont venus de tous les coins de la ville, présenter leurs vœux à l'évêque et à son clergé.

Mgr l'archevêque recevant les présents

Mgr Jean-Claude Loemba Makaya, évêque émérite de l'archidiocèse de Pointe-Noire, y était. Rassemblés autour de l'évêque et son clergé pour les vœux de fin d'année est le signe d'une collaboration franche, soutenue et équilibrée. Car il est important que le peuple de Dieu travaille main dans la main avec ses pasteurs pour une église famille.

Ce fut aussi une occasion pour le BEDAL de faire un bilan des activités menées tout au long de l'année et de projeter les perspectives de la nouvelle année 2025.

Ouvrant ce moment, le recteur de la paroisse cathédrale Saint Pierre apôtre, l'abbé John Ruben Crédo Moussendo, au nom de l'équipe presbytérale, a souhaité la bienvenue à toute la délégation des laïcs venus de partout pour vivre ce moment de fraternité. *«L'entrée et le démarrage de cette année 2025 nous donnent à cœur fleuri de croire que le Seigneur veille sur nous. Sa gloire est réelle, sa puissance est véritable et ses desseins vrais. Ce moment-ci nous convie à être autour de notre archevêque pour les échanges de vœux des laïcs au clergé, signe d'une collaboration réelle et équilibrée. Il nous faut travailler main dans la main avec nos pasteurs pour l'éclosion d'une vraie église famille de Dieu, saine, immaculée et coopérante»*, a-t-il déclaré.

De son côté, le président du BEDAL, Firmin Bozangabato, a énuméré quelques activités organisées, dont la tenue des états généraux de l'archidiocèse de Pointe-Noire. Il a également mis l'accent sur l'année sainte du jubilé ordinaire 2025, *«une année où nous devrions nous mettre en prière afin de ne pas rater les grâces».*

«Excellences, père évêque émérite et père archevêque, voici ici rassemblé un échantillon du peuple de Dieu qui est à Pointe-Noire et au Kouilou, qui est venu vous manifester la proximité filiale de tous les laïcs de notre archidiocèse. Nous formulons à vos endroits, à vos proches collaborateurs ainsi qu'à tous les prêtres, religieux et religieuses, nos meilleurs vœux de paix dans l'esprit, de sainteté et de réussite au cours de cette année 2025 qui vient de s'ouvrir à nous.»

Avant la remise des cadeaux, Mgr Abel Liluala a ouvert ce moment par les paroles de l'évangile de Saint Jean 10, 11-14 pour un petit temps de méditation. Il a rappelé aux prêtres que le berger est un homme qui écoute. *«C'est aussi le gardien qui protège et qui conduit sur les bons chemins, dans les pâturages. Le bon berger est celui qui connait ses brebis et que ses brebis connaissent»,* a rappelé l'archevêque métropolitain de Pointe-Noire. Avant d'inviter ses prêtres à être de bons bergers pour les chrétiens; à disposer du temps pour eux; à les accompagner et faire l'effort de les connaître par leurs noms; à vivre ensemble avec eux.

Ensuite, Mgr Abel Liluala a donné quelques grandes lignes des activités qui sont prioritaires cette année 2025: l'ouverture de l'école Saint Justin, pour la formation des laïcs; la construction de la nouvelle cathédrale; la célébration du jubilé d'argent de la mort de Mgr Godefroy; la bénédiction de la nouvelle chapelle de la paroisse Saint Christophe, etc.

Il a également parlé du jubilé ordinaire 2025 et de quelques activités qui seront organisées. Il a fait appel à son clergé pour vivre cette année dans une perspective d'espérance. Pour clôturer, les laïcs ont remis les cadeaux aux deux évêques présents, signe d'amour et de fraternité.

À noter que le dimanche 5 janvier 2025, en la paroisse Sainte Face de Jésus de Faubourg, NNSS Abel Liluala et Jean-Claude Loemba Makaya se sont réunis autour des enfants de l'archidiocèse de Pointe-Noire en cette fête de l'épiphanie. La messe a connu la participation de plus de 1000 enfants et a été animée par la chorale des enfants de la paroisse Sainte Face de Jésus.

Madocie Deogratias MONGO

3e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (ANNÉE C)

«Aujourd'hui s'accomplit ce passage de l'Écriture que vous venez d'entendre»

Textes: *Néh 8, 2-4a. 5-6. 8-10; Ps 18; 1 Co 12, 12-30; Lc 1, 1-4, 14-21*

Aujourd'hui s'accomplit ce passage de l'Écriture que vous venez d'entendre». C'est le commentaire qu'en fait Jésus après avoir lu un passage du livre du prophète Isaïe, le passage où il est écrit: *«L'Esprit du Seigneur est sur moi parce que le Seigneur m'a consacré par l'onction. Il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs leur libération, et aux aveugles qu'ils retrouveront la vue, remettre en liberté les opprimés, annoncer une année favorable accordée par le Seigneur»*. Certainement une question se pose : Pourquoi Jésus s'approprie ce passage? C'est parce que justement ce passage donne un fil rouge de la mission et de l'action de Jésus. Il suffit que nous nous rappelions des paroles de l'Ange à Joseph: *«Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ton épouse, puisque l'enfant qui est en elle vient de l'Esprit Saint; elle enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus (c'est-à-dire: Le Seigneur-sauve), car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés»* (Mt 1, 20-21). La mission de Jésus est de sauver l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, de toutes ses fragilités, de toutes les situations régressives et de tous les maux qui l'écrasent. Toute cette œuvre n'est réalisable que par la présence et l'action de l'Esprit Saint.

La mission est l'œuvre de l'Esprit. C'est à cela que nous introduit l'évangéliste Luc, historien et médecin. Il parvient à composer un évangile qu'il confie à une communauté de foi qu'il appelle *«excellent Théophile»* (ceux qui aiment Dieu). C'est pour lui une manière de *«rendre bien compte de la solidité des enseignements que tu as entendus».*

Par notre baptême, nous sommes envoyés en mission, la mission de suivre le Christ et d'être son témoin. La mission d'annoncer les merveilles de son amour. La mission d'être sel de la terre et lumière du monde. En 160, Saint Justin disait: *«Le chrétien est comme le levain dans la pâte»*. Par son témoignage de vie, il fait lever la pâte du monde.

Pour mieux devenir le levain dans la pâte, le chrétien devait prendre conscience de l'importance de méditer l'Évangile du Seigneur tous les jours. *«Afin que tu reconnaisses la certitude des enseignements que tu as reçus»* (Lc 1, 4).

Jésus, Parole de Dieu, est le Maître, Il enseigne avec autorité et certitude. Ceux qui l'écoute sont suspendus à ses lèvres, parce que les paroles qui sortent de sa bouche sont suaves et délivrent.

Le message que véhicule notre Sauveur est une bonne nouvelle pour les personnes vivant avec handicap, c'est une annonce de liberté pour les prisonniers et les opprimés, c'est une promesse de salut. Franchement, ce message d'Isaïe accompli en Jésus est une promesse de salut. Un message qui remplit d'espérance l'humanité toute entière.

Par notre baptême, nous avons reçu l'onction de l'Esprit Saint, cette onction nous a consacré et envoyé pour être témoin du Christ ressuscité.

En lisant de nouveau cet évangile, nous sommes invités à nous questionner sur notre capacité d'écoute. Avant de pouvoir parler de Dieu et avec Dieu, il faut l'écouter.

Seigneur, apprends à notre monde le vrai sens de l'écoute.

Abbé Serge BABINGUI,
Diocèse de Nantes (France)

FINANCES PUBLIQUES

Les chantiers prioritaires du ministre Christian Yoka

Nommé le 11 janvier 2025 à la suite d'un réaménagement minimum du gouvernement, Christian Yoka a été officiellement installé dans ses fonctions de ministre des Finances, du budget et du portefeuille public. Réponse aux crises économiques, relance de la croissance, création des emplois, réduction des inégalités sociales sont, entre autres, les chantiers ciblés par le nouvel argentier du Congo.

Christian Yoka et Jean-Baptiste Ondaye pendant la passation des consignes

Au cours de la cérémonie de passation de service avec son prédécesseur, Jean-Baptiste Ondaye, mercredi 15 janvier au siège du ministère (à l'ex-Banque commerciale congolaise), il a redit la fermeté de ses engagements.

Alors que le Congo, pays en crise de confiance avec ses investisseurs, est confronté à plusieurs défis liés, entre autres, à la montée des inégalités et de la pauvreté, à la gestion de la dette dont le niveau est préoccupant et à des problèmes de trésorerie publique, c'est un ancien directeur du département Afrique de l'Agence française de développement (AFD), Christian Yoka (premier dirigeant d'origine subsaharienne nommé à ce poste), que le Président Denis Sassou Nguesso et son Premier ministre Anatole Collinet Makosso ont choisi pour diriger le stratégique ministère des Finances. Il succède à Jean-Baptiste Ondaye qui aura passé 27 mois à la tête de ce ministère depuis septembre 2022.

Au moment de passer le témoin, le ministre sortant a listé les acquis engrangés pendant son mandat, au cours duquel l'ensemble des actions a été orienté, a-t-il déclaré, vers *«l'obligation de performance et de résultats, la lutte contre les antivaleurs et les mauvaises pratiques, la promotion de l'esprit d'équipe, la mise en place de feuilles précises à court, moyen terme et long terme et l'évaluation périodique des activités programmées»*. Jean-Baptiste Ondaye a invité son successeur à *«maintenir la vigilance sur la gestion de la dette et sur la trésorerie publique»*

Tout en rendant hommage à son prédécesseur, qu'il a félicité pour son engagement et son dévouement, le nouveau ministre des Finances a énuméré les enjeux actuels, nombreux. *«La réponse aux crises économiques; la relance de la croissance; la création d'emplois; l'adaptation au changement climatique; la réduction des inégalités sociales; l'adaptation aux évolutions technologiques rapide, etc.»*, sont quelques-uns des défis. Christian Yoka a pris aussi l'engagement de *«promouvoir des politiques qui favorisent la croissance inclusive, qui protègent notre environnement et qui préparent notre société aux défis de demain»* et d'être à l'écoute de chacun et de tous. *«Notre mission ne s'arrête pas qu'aux chiffres et aux indicateurs. Elle est avant tout humaine, qui concerne la vie des millions de Congolais aspirant avoir des conditions de vie améliorées, le pouvoir d'achat préservé»*, a-t-il soutenu.

Révélé en même temps que l'ensemble du nouveau gouvernement, le nom de Christian Yoka, 54 ans, rime avec une vingtaine d'années d'expérience à l'AFD. Juriste de formation, le fils de l'ancien ministre Aimé Emmanuel Yoka est détenteur d'un DESS en droit et fiscalité de l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et titulaire d'un master en droit bancaire et financier de l'Université de Boston. Qui devraient lui être bien utiles pour aborder les prochaines échéances de son ministère.

Philippe BANZ

PARC NATIONAL NTOKOU-PIKOUNDA

Le CAD mène campagne contre les obstacles imposés aux activités des communautés

Au cours d'une conférence de presse organisée samedi 11 janvier 2025 à son siège par son directeur exécutif Trésor Chardon Nzila Kendet, le Centre d'actions pour le développement (CAD) a exprimé sa préoccupation concernant l'impact négatif des activités de conservation affectant les communautés locales et autochtones riveraines du parc de Ntokou-Pikounda. Il a dénoncé les restrictions qui leur sont imposées. L'ONG a appelé le Gouvernement et son partenaire World Wide Fund For nature (WWF), gestionnaire du parc, à publier un plan d'aménagement de cette aire protégée située dans les départements de la Sangha et de la Cuvette, au nord du Congo.

Trésor Chardon Nzila Kendet donnant sa conférence de presse

Le CAD fait observer que le Parc national Ntokou-Pikounda et WWF opèrent en violation de la législation en vigueur et de leurs obligations en matière des droits humains. Trésor Nzila Kendet a rappelé que les communautés ne peuvent pas pratiquer leurs principales activités de subsistance, notamment la pêche et la chasse. Elles sont particulièrement marginalisées et subissent toutes sortes d'humiliation, et ces communautés sont appauvries.

La campagne que mène le CAD a pour objectif d'inciter le gouvernement congolais et son partenaire, le W.w.f, à se conformer aux obligations qui leur incombent en respect du droit national et international. Car, douze ans après sa création, le Parc ne dispose toujours pas d'un plan d'aménagement, alors que l'article 7 du décret l'instituant indique que *«l'ensemble des activités à mener dans le parc est précédé de l'élaboration d'un plan d'aménagement»*.

«Il est plus urgent que jamais d'obtenir un plan d'aménagement pour ce parc, afin de garantir la dignité et le respect des droits fondamentaux des communautés», a déclaré Trésor Nzila Kendet. *«Depuis l'implantation du parc, il y a absence d'une étude d'impact environnemental et social, alors que c'est une exigence légale. Cela constitue une illégalité supplémentaire de la part de WWF et du Gouvernement»*, a-t-il encore souligné.

L'étude d'impact environnemental et social s'avère nécessaire, parce que c'est une obligation avant le démarrage des activités.

Le CAD demande au Gouvernement et à WWF de publier, avant la fin de l'année 2025, entre autres, l'étude d'impact environnemental et de se doter dans la même période d'un plan d'aménagement de qualité qui consacre la reconnaissance des terres et des ressources communautaires, un accès équitable aux ressources et l'instauration d'un modèle de gestion participative.

Ph. B.

GRET
Professionnels du développement solidaire

Développement durable des chaînes de valeur pour une production agroalimentaire compétitive, inclusive et résiliente
PCN AO_GRET/Horizon vert-001/2025
Contrat n° NDICI AFRICA/2024/459-509

Fondé en 1976, le Gret est une ONG internationale de développement de droit français qui agit du terrain au politique pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Il est présent au Congo depuis 2002, et intervient sur une palette de thématiques afin d'apporter des réponses durables et innovantes pour le développement solidaire (citoyenneté; eau potable, assainissement et déchets ; microfinance et insertion professionnelle; villes et décentralisation). Il combine actions de terrain avec des activités d'expertise, de contribution aux politiques publiques et de capitalisation.

Le Gret a reçu une subvention de l'Union européenne afin de mettre en œuvre le projet intitulé **«Développement durable des chaînes de valeur pour une production agroalimentaire compétitive, inclusive et résiliente» (Horizon vert).**

1. Le Gret sollicite de la part des candidats intéressés par le présent appel d'offre publié, des offres sous plis fermés pour la fourniture des véhicules et motos pour le projet Horizon vert, répartis-en deux (02) lots:
LOT N° 01: - 2 Véhicules 4X4 neufs.
LOT N° 02: - 33 Motos neuves.
Le candidat peut soumissionner à un seul ou tous les lots. Chaque lot est indivisible. Toute offre partielle est irrecevable.

2. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'offres local tel qu'il est défini dans le PRAG.

3. Le Dossier d'Appel d'Offres, enregistré dans une clé USB, peut être retiré au Gret de lundi à vendredi entre 9h00 et 17 h00, à l'adresse suivante: 28 bis, rue Iloulou Foutika quartier la poudrière, Moungali/ Brazzaville.

4. Les plis devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus dans une enveloppe scellée, au plus tard le 23 février 2025 à 12h30, et seront ouverts immédiatement 30 mn après l'heure limite de remise des offres, en présence des candidats (ou leurs représentants) qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

5. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Pour toute question concernant l'appel d'offres, veuillez contacter le Gret au plus tard le 07 février 2025 à minuit, par téléphone (+242 06 938 25 19/05 549 71 79) ou par e-mail à milandou.congo@gret.org et congo@gret.org.

Brazzaville, le 16 janvier 2025
Pascal MILANDOU
Responsable administratif et logistique

PUBLICATION JUDICIAIRE

Suite au pourvoi formé en date du 20 Janvier 2020, par Monsieur YAUCAT-GUENDI William Arsène, de nationalité congolaise, marié, domicilié à Djiri Bilolo, la deuxième chambre civile de la Cour Suprême a rendu en date du 27 Juin 2024 en sa faveur, un arrêt de cassation en défaveur de Messieurs BOMIANGO OYOKO Damien et IWANDZA Didier Narcisse, lesquels ont été condamnés aux dépens. Voici l'arrêt dans son intégralité:

«COUR SUPREME
DEUXIEME CHAMBRE CIVILE
AUDIENCE PUBLIQUE DU 27 juin 2024
ARRET N° 21/GCS-2024
(Cassation)

GROSSE

Au nom du peuple congolais

La Cour suprême, deuxième chambre civile, à son audience publique du jeudi vingt-sept juin deux mil vingt-quatre, tenue au palais de justice de Brazzaville, a rendu l'arrêt suivant:

Sur le pourvoi formé le 20 janvier 2020 par Monsieur **YAUCAT-GUENDI William Arsène**, domicilié au village missionnaire de Djiri-Bilolo, ayant pour conseils Messieurs **Félix YAUCAT-GUENDI** et **Georges Alain TSATY**, avocats au barreau de Brazzaville, dont le cabinet est sis 248, rue Madzia, Plateau de 15 ans, Brazzaville, y demeurant; demandeur;

En cassation de l'arrêt n°39 du 4 juin 2018 de la première chambre civile de la cour d'appel de Brazzaville dans la cause l'opposant à Messieurs **BOMIANGO OYOKO Damien**, **IWANDZA Didier Narcisse** et autres, ayant pour conseils Monsieur **Gilbert BONDONGO** et **Rock Nicaise ITOUA LEBO**, cabinet sis 1718, Boulevard Denis Sassou NGuesso, centre-ville, Brazzaville, y demeurant; défendeurs;

Le demandeur au pourvoi a invoqué deux moyens de cassation dont le premier est subdivisé en deux branches, l'un des défendeurs, Monsieur **IWANDZA Didier Narcisse**, a produit le 17 janvier 2022 un mémoire en réponse concluant au rejet du pourvoi;

Sur quoi, la Cour suprême, deuxième chambre civile, à son audience publique du jeudi vingt-sept juin deux mil vingt-quatreoù siégeaient **Alphonse Dinard MOUBANGAT MOUKONZI**, vice-président de la Cour suprême, président de la deuxième chambre civile, président; **Marcelle GAMPIKA** et **Jean Marie MOULONGO**, juges; **Ferdinand KOULANGOU**, premier avocat général près la Cour suprême tenant le siège du ministère public; **Aline Mélisande NOMBOT NZENZE**, greffier;

Sur le rapport de Monsieur **Justin MANOTA** auquel Madame **Marcelle GAMPIKA** s'est substituée; les conclusions écrites n° 182/CL-22 du 02 juin 2022 de Monsieur **Gilbert MOUYABI**, procureur général auxquelles Monsieur le premier avocat général **Ferdinand KOULANGOU** s'est rapporté dans ses observations orales; et après en avoir délibéré conformément à la loi;

En la forme
Sur la recevabilité du pourvoi contestée par le ministère public

Attendu que par requête déposée au greffe de la Cour suprême le 20 janvier 2020, Monsieur **YAUCAT-GUENDI William Arsène** s'est pourvu devant la Cour suprême en cassation de l'arrêt n°039 du 4 juin 2018 de la cour d'appel de Brazzaville, dans la cause l'opposant à Messieurs **BOMIANGO OYOKO Damien, IWANDZA Didier Narcisse** et autres; le ministère public a conclu à l'irrecevabilité du pourvoi au motif que l'arrêt attaqué rendu en vertu de l'article 86 selon lequel l'appelant peut par requête spéciale, présenter des défenses à exécution provisoire, la juridiction d'appel statue immédiatement sur cette requête, sans que le juge d'appel ne se soit prononcé ni sur la récevabilité ni sur le fond dudit appel, ne constitue pas une décision juridictionnelle contre laquelle peut être formée le pourvoi en cassation en application de l'article 97 du code de procédure civile, commerciale, administrative et financière, elle est plutôt une mesure d'exécution insusceptible de pourvoi en cassation avant l'arrêt au fond;

Mais attendu, qu'aux termes de l'article 97 du code de procédure civile, commerciale, administrative et financière,» le pourvoi en cassation n'est ouvert que contre toute décision juridictionnelle rendue en dernier ressort qui se prononce sur le mérite en fait et en droit des appels formés par les parties ou l'une d'elles; qu'au sens de l'article 97 cidessus, sont susceptibles de pourvoi en cassation, les décisions qui même en ne se prononçant que sur des mesures provisoires tranchent tout ou partie du litige au principal; qu'en la cause, la mesure provisoire relative à la défense à exécution provisoire, prononcée par le juge d'appel qui en réglant définitivement une partie du litige au principal obéit aux prescriptions de l'article 97 du code précité; l'arrêt attaqué lui ayant été notifié le 29 novembre 2019, le pourvoi formé le 20 janvier 2020 qui, à l'examen contient indication des noms, prénoms et domiciles des parties, un exposé des faits de la cause et de la procédure subséquente, les moyens invoqués, l'expédition de l'arrêt attaqué ainsi que la preuve de la consignation sous peine de déchéance du pourvoi de la somme de 10.000 cfcfa au greffe de la Cour, est régulier et recevable;

Au fond

Attendu, selon les énonciations de l'arrêt attaqué (C.A BZV, 1ère ch. Civ, arr. n°039 du 4/06/2018), que saisie par Monsieur **YAUCAT-GUENDI William Arsène** suivant requête aux fins de défense à exécution provisoire du jugement du 6 mars 2018 du tribunal de grande instance de Brazzaville qui l'avait débouté de toutes ses demandes, déclaré Monsieur **IWANDZA Didier Narcisse**, seul et légitime propriétaire des parcelles de terrain, cadastrées, section bloc 3, parcelle 1, 2, 23 et 24 d'une superficie de 1600m2 et section, bloc 4, parcelle 11 d'une superficie de 1054m^2, objet des titres fonciers n°35078 et 35079, condamné Monsieur **YAUCAT-GUENDI William** au paiement des sommes de 15.000.000 fcfa à titre de remboursement des matériaux, et de 50.000.000 fcfa à titre de dommages-intérêts, ordonné la démolition du mûr érigé par Monsieur **YAUCAT GUENDI William** Arsène et ordonné l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant toutes voies de recours, la cour d'appel de Brazzaville, par arrêt du 4 juin 2018, a dit n'y avoir lieu à exécution provisoire du jugement du 6 mars 2018, du tribunal de

grande instance de Brazzaville, aux motifs qu'il ressort de l'examen du jugement du 6 mars 2018, objet de la requête spéciale aux fins de défense à exécution provisoire que l'exécution provisoire dont il est assorti l'a été sur le fondement de l'article 59 du code de procédure civile, commerciale, administrative et financière et non sur celui de l'article 58 du même code tel que soutenu par le requérant; que cependant quoique trouvant fondement au regard des faits, dans les dispositions de l'article 58 alinéa 3 du code de procédure civile, commerciale, administrative et financière, notamment dans la détention par Monsieur **IWANDZA Didier Narcisse**, d'un acte authentique de vente portant sur les propriétés en cause, plutôt que sur celui de l'article 59 du même code, ainsi qu'il ressort du jugement entrepris, ladite exécution provisoire a été ordonné à bon droit;

Sur le premier moyen de cassation qualifié à tort de première branche du premier moyen Vu les dispositions de l'article 58 du code de procédure civile, commerciale, administrative et financière

Attendu que le reproche fait à l'arrêt attaqué à travers ce premier moyen est ainsi libellé:

«attendu qu'il sied de -rappeler à la haute juridiction nationale que le requérant **William Arsène YAUCAT-GUENDI** a formalisé en date du 27 aout 2018 au greffe de la cour d'appel de Brazzaville une requête spéciale aux fins de défense à exécution provisoire dont était assorti le jugement du 6 mars 2018; qu'il reprochait aux premiers juges d'avoir violé les dispositions pertinentes de l'article 58 du code de procédure civile, commerciale, administrative et financière dont le libellé suit: «l'exécution provisoire du jugement est ordonné sans caution:

1- Pour la partie non contestée de la demande;

2- Pour des condamnations présentant un caractère alimentaire;

3- S'il y a titre authentique ou autorité de la chose jugée»;

Que dans le cas d'espèce, le requérant William Arsène **YAUCAT-GUENDI** a attrait les consorts **IWANDZA Didier Narcisse**, **BOMIANGO OYOKO Damien** et autres devant le tribunal de grande instance de Brazzaville en revendication de propriété;

Qu'il l'a débouté de toutes ses demandes, fins et conclusions au profit de ses adversaires;

Qu'aucune des demandes reconventionnelles de ceux-ci n'entraient dans les prévisions de t'article 58 du code précité pour justifier l'exécution provisoire dont était assortie le jugement du 6 mars 2018 de la deuxième chambre civile du tribunal de grande instance de Brazzaville;

Qu'outre l'appel, le requérant **William Arsène YAUCAT-GUENDI** avait formalisé à la date ci-dessus indiquée une requête spéciale aux fins de défense à exécution provisoire sur le fondement de l'article 86 du code de procédure civile, commerciale, administrâtive et financière; en rejetant la requête spéciale aux fins de défense à exécution provisoire par lui initiée, les seconds juges, à la suite des premiers, ont violé les dispositions légales évoquées ci-haut; de ce chef, cet arrêt mérite cassation»,

Attendu qu'aux termes de l'article 58 du code de procédure civile, commerciale, administrative et financière «l'exécution provisoire du jugement est ordonnée sans caution: 1°/ pour la partie non contestée de la demande, 2°/ pour des condamnations présentant un caractère alimentaire 3°/ s'il y a titre authentique ou autorité de la chose jugée»; qu'ainsi, en rejetant la requête aux fins de défense à exécution provisoire du jugement du 6 mars 2018 du tribunal de grande instance de Brazzaville, alors que ladite exécution provisoire a été ordonné même pour les dommages-intérêts, la cour d'appel a commis le grief allégué au moyen; d'où il suit que le moyen est fondé;

Par ces motifs
En la forme;
Déclare recevable le pourvoi;

Au fond, sans qu'il y ait lieu d'examiner les autres moyens

Casse sans renvoi, en toutes ses dispositions ledit arrêt;
Ordonne la restitution à Monsieur **William Arsène YAUCAT GUENDI**, de la somme de 50.000 fcfa consignée au greffe de la Cour suprême à peine de déchéance,
Condamne Messieurs **BOMIANGO OYOKO Damien, IWANDZA Narcisse Didier** et autres aux dépens;

Dit que le présent arrêt sera, à la diligence de Monsieur le Procureur Général près la Cour suprême, transcrit au greffe de la cour d'appel pour y être transcrit sur les registres y relatifs, en marge ou à la suite de l'arrêt rendu le 04 janvier 2023 sous le n°001;

Ainsi dit, fait, jugé et prononcé par la Cour suprême, deuxième chambre civile, à son audience publique du jeudi vingt-sept juin deux mil vingt-quatre où siégeaient **Alphonse Dinard MOUBANGAT MOUKONZI,** vice-président de la Cour suprême, président de la deuxième chambre civile, président; **Marcelle GAMPIKA** et **Jean Marie MOULONGO**, juges; **Ferdinand KOULANGOU**, premier avocat général près la Cour suprême tenant le siège du ministère public; **Aline Mélisande NOMBOT NZENZE**, greffier;

En foi de quoi, le présent arrêt a été, après lecture, signé par Monsieur le président qui l'a prononcé, le juge rapporteur et le greffier les jour, mois et an que dessus./-»

Au regard des dispositions de cet arrêt, il apparaît clairement que Monsieur YAUCAT-GUENDI William Arsène n'est ni un usurpateur ni un imposteur.
En tout état de cause, l'intéressé dispose de plusieurs années pour ramener à exécuter cette décision étant précisé que la prescription en la matière est trentenaire. En effet, selon l'article 309 du Code de Procédure, Civile, Commerciale, Administrative et Financière: aucune décision de justice ne peut être exécutée après un délai de 30 années à compter de la date à laquelle elle a été rendue.

Fait à Brazzaville, le 10 Janvier 2025

Pour publication

YAUCAT-NGUENDI William Arsène

ENVIRONNEMENT

Mise en œuvre de la deuxième phase du projet BIODEV2030

La ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a lancé le 7 janvier 2025 à Brazzaville, la deuxième phase du projet BIODEV2030.

Les officiels à l'issue du lancement de la 2è phase

La BIODEV2030 est une initiative pour la biodiversité et le développement durable. Elle vise à accompagner les acteurs à analyser le potentiel de financements innovants pour la biodiversité au niveau territorial. Elle est mise en œuvre par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), puis coordonnée par Expertise France et financée par l'Agence française de développement (AFD). Ce projet est mis en œuvre dans quinze pays pilotes dont le Congo, dans ses contextes socio-économiques, environnementaux et géographiques multiples.

Pour Clotilde Ngomba, coordinatrice nationale du projet WWF-Congo, le projet BIODEV2030 favorise l'emergence de la vision nationale commune de transformation des pratiques productives en faveur de la biodiversité: *«Dans chaque pays, cette première phase s'est centrée sur plusieurs secteurs L'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, la pêche. Au Congo, la phase 1, clôturée en fin 2022 a permis d'identifier les principales opportunités ainsi que des menaces qui pèsent sur les ressources naturelles dans les secteurs agricoles et miniers»*.

Au plan national, le projet BIODEV2030 entend accompagner les autorités publiques dans la mise en place du comité national de biodiversité et une plateforme de dialogue multi-acteurs afin de coordonner les actions en faveur de la biodiversité. C'est ainsi que la ministre Arlette Soudan-Nonault a indiqué qu': *«un dialogue national sera mis en place pour explorer les opportunités offertes par ces mécanismes financiers innovants. Ce dialogue permettra d'identifier un territoire pilote sur lequel des échanges se tiendront autour de ces approches étonnantes des enjeux sectoriels et de biodiversité ainsi que des synergies avec les projets existants. Cette démarche viendra donc enrichir les efforts en cours et permettra de mieux structurer les initiatives en matière de conservation et de financement durable.»*

Pour sa part, le premier conseiller à l'ambassade de France au Congo, M. Fabien Lalitte, a précisé que dans la continuité des actions menées durant la première phase pilote, la deuxième phase de ce projet se propose de prolonger l'opérationnalisation des engagements pris auprès d'une quinzaine de pays partenaires, parmi lesquels le Congo. *«C'est dans cette perspective que le protocole d'entente entre le Congo, le WWF et l'AFD a été signé le 22 octobre 2024»*, a-t-il rappelé.

Christevie OBA
(Stagiaire)

FORCES DE SECURITE INTERIEURE

Les nouveaux colonels-majors invités au travail bien fait

Sept officiers policiers et gendarmes, nommés par décret présidentiel du 28 décembre 2024, au titre du premier trimestre 2025 et élevés au grade de colonel-major, ont porté leurs galons le 8 janvier à l'esplanade du Stade Président Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville.

Une séquence du port des galons

C'était, lors d'une cérémonie patronnée par le général de brigade Gervais Akouangué, commandant de la Gendarmerie nationale, au nom du ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du développement local. En présence des généraux de brigade André Fils Obami Itou, commandant des Forces de police; Serges Oboa, directeur général de la Sécurité présidentielle; Basile Boka, commandant de la Garde républicaine. Avec eux, d'autres autorités politico-administratives et militaires. C'est dans le cadre du processus d'avancement du personnel de l'armée, de la Gendarmerie nationale et de la Police, prévu dans différents décrets publiés à cet effet dont celui du 30 novembre 2023, que s'est inscrite la nomination de ces officiers.

Les congratulant, le général Gervais Akouangué a prévenu que leur tâche sera plus lourde qu'avant, au regard de leurs défis au quotidien. *«Votre promotion est méritée, il est le résultat de votre engagement après tant d'années de dur labeur, d'opiniâtreté, de rigueur et d'exemplarité. En vous élevant au grade de colonel-major, le Commandement a voulu traduire sa satisfaction suite à votre ardeur au travail. C'est un moment particulier pour votre carrière et motif de satisfaction pour vos familles. Vous venez de franchir un nouveau cap et ne pouvez plus dormir sur vos lauriers, car votre tâche sera plus lourde qu'avant. Le Commandement attend de vous plus de rigueur dans tous les domaines et à une mutation profonde sur tous les plans»*, a souligné le commandant de la Gendarmerie nationale.

Afin de remplir comme il se doit la mission dévolue, celle de garantir la paix et la quiétude sur l'ensemble du territoire, il les a invités à être plus soudés. *«Je me permets de vous réitérer les instructions de notre hiérarchie à prioriser la cohésion au sein de nous. L'élan pris à travers l'opération ''Coup de poing'' doit être pérennisé afin de garantir des victoires plus grandes jusqu'à l'éradication du grand banditisme tel que prescrit par le Chef suprême des armées. Je suis convaincu que nous arriverons car, je connais votre motivation à éradiquer ce comportement qui gangrène notre société. Je vous enjoins à vous engager à fond dans vos fonctions par le travail bien fait et l'esprit de responsabilité»*, a indiqué le général Gervais Akouangué.

Un défilé réunissant gendarmes, policiers, et personnels de la Direction générale de la Sécurité présidentielle et de la Garde républicaine a clos cette cérémonie.

Alain-Patrick MASSAMBA

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE
CONSTITUTION
«LEEH COM»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital d'UN MILLION de FRANCS CFA
Siège Social :20, avenue Nelson Mandela, Brazzaville,
RCCM : CG-BZV-01-2025-B13-00024
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique établi par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 08 janvier 2025, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 09 janvier 2025, sous Folio 006/26, numéro 0160, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.);
Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:
- L'évènementiel ;
- La communication.
Dénomination: «LEEH COM»;
Siège social: 20, avenue Nelson Mandela, Brazzaville, République du Congo;
Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;
Capital Social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites par l'associée unique;
Déclaration notariée de souscription et de versement : aux termes d'une déclaration de souscription et de versement établie par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 08 janvier 2025 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 09 janvier 2025, sous folio 006/27, numéro 0161, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associée unique;
Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 08 janvier 2025, Madame MOUE-BARA NGUESSO Johannie Tania, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désignée en qualité de gérante pour une durée illimitée;
Immatriculation au RCCM : La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 13 janvier 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B13-00024.**

Fait à Brazzaville, le 17 janvier 2025
Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire.

ETUDE DE MAÎTRE VICTOR MABIALA
Huissier de justice, Commissaire-priseur à la résidence de Brazzaville
Immeuble SOPRIM, Patte d'Oie, face à l'ENAM, Appartement J-490/M, non loin de l'Ecole DOM ELDER CAMARA, OCH, Moungali III, Brazzaville
Tél.: 05.577.35.61 / 06.485.78.88
E-mail: etudevictormabiala@gmail.com

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE VEHICULES

Maître Victor MABIALA, commissaire-priseur près la Cour d'Appel de Brazzaville, informe le public Brazzavillois qu'il sera procédé **le Mardi 28 janvier 2025** à 10 heures à la place de la poste, centre-ville, Brazzaville, à la vente aux enchères publiques des véhicules ci-après :

- Une HILUX immatriculée sous le n°653 PN4
- Une PRADO immatriculée sous le n°722RG4

Saisis pour le compte de la Banque Postale du Congo, au préjudice de la **Société ERICO Sarlu**, représentée par Monsieur **MACKELA René**, son Directeur Général, ayant son domicile sur l'avenue cité des 17, Moukondo, Brazzaville

Conditions de vente:
- Adjudication faite au plus offrant après trois criées,
- Le prix est payable comptant, faute de quoi, les véhicules seront vendus à la folle enchère de l'adjudication,
- Prix d'adjudication majoré de 12%,
- Voitures vendues dans l'état, sans garantie, ni recours contre l'officier vendeur,
- Enlèvement immédiat

Le Commissaire-Priseur

DISTINCTION

A Malachie Ngouloubi, le Prix du meilleur éditeur et de meilleure édition

Une nouvelle année vient de voir le jour, avec à la clé une grande surprise, celle de la triple distinction de Malachie Ngouloubi (appellation désormais choisie par lui, pour signer ses œuvres), comme meilleure édition; meilleur éditeur et prix d'excellence en entreprenariat, leadership et management pour cette année, par le Réseau des journalistes et communicateurs pour la promotion et l'émulation des citoyens (RJCPEC). A préciser que les Prix du meilleur éditeur et de meilleure édition, devaient normalement être décernés l'an dernier, ils concernent les efforts des années antérieures, mais l'organisation du réseau a jugé bon les décerner cette année.

Malachie Ngouloubi tenant en main l'un de ses prix

La cérémonie officielle de remise des diplômes et trophées aux lauréats s'est déroulée le 18 janvier 2025 à l'hôtel de ville de Brazzaville.

«Ces distinctions symbolisent la promotion de l'excellence. Le monde semble être en deux phases, nous allons essayer de faire que ceux qui sont là, qui travaillent et qui rendent des services, qu'on essaie de faire quelque chose pour reconnaître leurs mérites à titre anthume, et non à titre posthume. Ces hommes doivent savoir que ce qu'ils font est bel et bien voulu par autrui, parce qu'ils sont des héros dans l'ombre, et il faut bien qu'on les ramène à la surface», a souligné Rostand Sametone Ondende Ndassia, président du RJCPEC.

Malachie Ngouloubi alias ''La Plume d'or'' ou ''Académicien Senghor'', fait partie des vingt-cinq lauréats. *«C'est sur la base de son management, de son parcours littéraire, de son œuvre et de son influence dans la littérature, ainsi que sur celle de son grand parcours universitaire et professionnel qu'il a été primé. Il a décroché le prix de meilleure édition (à travers sa maison d'édition MCN); de meilleur éditeur et celui d'excellence en entreprenariat, leadership et management, pour l'année 2025»*, a-t-il été rélevé.

L'heureux récipiendaire, voit ses efforts une fois de plus reconnus

Avec à son actif plusieurs casquettes: éditeur, producteur (chef d'entreprise), auteur multigenre, enseignant au niveau supérieur en gestion financière, crédit et en littérature, Malachie Ngouloubi a été désigné par les organisateurs pour prendre la parole au nom de tous les lauréats. Il s'est dit honoré de cette triple distinction qui voit ses efforts une fois de plus reconnus par ses compatriotes et qui honorent également sa famille, ses proches et ses nombreux admirateurs. Tout en ayant aussi une pensée pour tous les lauréats qui ont été distingués comme lui, au nombre desquels Bibiane Itoua née Kouloumbou, administratrice-maire de l'arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba, et André Ondélé, directeur général de Télé-Congo. Pour ce faire, il a promis de redoubler d'efforts et de travailler d'arrache-pied, en s'inspirant de la devise des anciens enfants de troupe, qui est aussi celle de l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc: *''S'élever par l'effort''*, avant de remercier les organisateurs. *«Grande est ma joie d'être décoré trois fois, meilleure maison d'édition 2025; meilleur éditeur 2025, prix d'excellence en entreprenariat, leadership et management. Comme le dit la devise des anciens enfants de troupe (A.E.T), «''s'élever par l'effort'', j'ai fourni des efforts et je continuerai à les fournir. Et, lorsqu'on fait bien on n'est pas surpris d'être apprécié et décoré. A cet effet, je remercie le RJCPEC d'avoir pensé à nous, et l'ensemble des participants à cette cérémonie»*, a-t-il conclu.

Créé depuis dix-huit ans, le RJCPEC, est une association reconnue d'utilité publique. Il a pour objectifs de décorer les cadres méritants à titre anthume et non à titre posthume, et de faire leur promotion.

Alain-Patrick MASSAMBA

MEMO

Alphonse Marie Toukas, créateur du Prix ''Découvertes RFI''

Le journaliste panafricain d'origine congolaise de Brazzaville Alphonse Marie Toukas Mfumu Katumuko est décédé le 12 décembre 2008 à l'âge de 73 ans à l'hôpital Bichat à Paris, en France. Il fut également inhumé dans ce pays, loin de sa terre natale.

Ayant travaillé à Radio France Internationale (RFI), il avait créé trois

Alphonse Marie Toukas

émissions culturelles légendaires, *''Taram Tam-Tam'', ''Mille soleils'' et ''Découvertes''*. Cette dernière survit à son créateur jusqu'à ce jour et continue à faire des milliers de gagants, le dernier en date est la Congolaise Jesse B. L'indicatif de son émission ''Taram Tam-Tam'' louait le rythme des tambours martials du Burundi.

Au Congo-Brazzaville comme à Paris, il fut tuteur de nombreux journalistes congolais, français et africains. Il s'était entretenu, au sens anglosaxon d'interview, avec beaucoup de célébrités mondiales du show-business. L'une de ses émissions les plus célèbres à Brazzaville demeure *''Ca c'est Brazza''*, un rendez-vous que des milliers de téléspectateurs des deux rives du Fleuve Congo attendaient impatiemment chaque samedi dans la soirée. Ceux qui l'ont connu et qui l'ont côtoyé ne cessent de louer son humulité et, surtout, ses qualités de travailleur acharné. Paix à son âme!

A.-P. MASSAMBA

PAGIR

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES REFORMES POUR UN FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES
AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS AMI n°001/MPSIR/PAGIR-UCP/25
Recrutement d'un Responsable administratif, financier et comptable du PAGIR

1. Contexte et justification

Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 70 millions USD pour le financement du Programme « accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR) et a l' intention d'utiliser une partie de ce crédit pour financer les services de recrutement d'un Responsable administratif, financier et comptable (RAFC) pour le PAGIR.

2. Description des tâches

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du Programme à qui il rend compte, le RAFC est responsable de toutes les activités du Projet relatives à l'administration, aux finances et à la comptabilité, en conformité avec les accords légaux du Projet (accord de crédit), le manuel de procédures du projet, ainsi que les procédures du bailleur en la matière. Ses principales missions sont:

• Superviser l'actualisation du manuel des procédures administratives, financière et comptable du Projet,
• Assurer la mise en place d'un système informatique intégré d'information de gestion administrative, financière et comptable. Le système inclura tous les modules nécessaires permettant notamment la préparation des rapports de suivi financier et des demandes de remboursement de fonds;
• Tenir à jour et suivre les engagements contractés en adéquation avec les ressources disponibles du Programme;
• Préparer et assurer la transmission des DRF
• Produire les rapports de Suivi Financier du Projet (RSF) suivant les standards et la périodicité requise par la Banque Mondiale;
• S'assurer de la bonne tenue, au jour le jour, de la comptabilité;
• Préparer, consolider et mettre à jour le budget du projet et du plan de financement correspondant selon le programme de travail arrêté et faire le suivi périodique ;

3. Profil du candidat

Être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur de niveau minimum BAC+5 en gestion, administration, finances, comptabilité, contrôle, audit ou équivalent d'une institution internationalement reconnue (diplôme d'une école de commerce de réputation par exemple);
• Avoir acquis au cours des cinq dernières années, une expérience professionnelle récente pertinente en gestion administrative et financière dans un cabinet comptable, un cabinet d'audit, une entreprise, une administration publique ou des projets de développement: 3 ans comme RAFC ou poste équivalent, ou 5 ans comme comptable; Cette expérience professionnelle pertinente acquise dans un projet financé par des partenaires autres que la Banque mondiale est un atout considérable;
• Avoir une maîtrise complète des outils informatisés de gestion financière et de systèmes comptables (tel que TOMPRO) est un atout;
• Être formé au SYCEBNL serait un prérequis au recrutement;
• Avoir une très bonne maîtrise de la suite bureautique (Word, Excel, Power Point) et des courriers électroniques;
• Présenter des qualités de leadership, de travail en équipe, de rigueur, d'honnêteté morale et travail sous pression;
• Avoir une excellente maitrise écrite et orale du français;
• Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat;
• Avoir une bonne maitrise écrite et orale de l'anglais serait un atout;

• Les candidatures des personnes ayant travaillé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banquc mondiale dans lequel ont été relevées des dépenses inéligibles ou questionnables, sont désavantagées.

Pour assurer la non-perturbation de l'exécution des projets de développement, les candidats travaillant, ou ayant travaillé au cours des six derniers mois au sein d'une unité de gestion d'un des projets de développement financés par la Banque mondiale dont la date de clôture vient à terme dans l'année suivant la publication des présents termes de référence, ne sont pas autorisées, de même que les candidats ayant travaillé dans des projets clôturés mais qui n'ont pas encore rempli tous les engagements de gestion financière (rapports d'audit de clôture, RSF, documentation des comptes désignés).

4. Durée et lieu de la mission

Une période d'essai de six (06) mois sera accordée au consultant, au cours de laquelle le candidat devra produire la comptabilité du projet et les états financiers révisés, ainsi que toute la documentation des activités et dépenses engagées par le projet depuis le démarrage. L'évaluation de ses performances au cours de cette période conditionnera sa confirmation au poste, après avis favorable de la Banque. La durée du contrat est de 12 mois à temps plein à partir de la date de signature du contrat. Le contrat pourra être renouvelé pendant la durée du projet, en fonction des résultats obtenus. Le contrat à signer sera régi par le Code du travail de la République du Congo. Le RAFC résidera à Brazzaville, mais il est appelé au besoin à se déplacer dans toutes les zones d'exécution du projet.

5. Méthode de sélection

La sélection du candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018 et septembre 2023).

Elle se déroulera en deux (2) phases: (i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs dossiers de candidature; (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets de la mission par courriel à l'adresse pmarches@pagir.net, de 9 heures à 16 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être écrits en langue française et envoyés par courriel (pmarches@pagir.net) au plus tard le vendredi 31 janvier 2025 à 16h00 (heure locale), avec les documents suivants

• (i) la lettre de motivation adressée à monsieur le Coordonnateur du PAGIR; (ii) le curriculum vitae (CV); (iii) les attestations ou certificats de travail justifiant l'expérience; (iii) les copies du diplôme. Veuillez préciser en objet le titre du poste.

NB: Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront prises en compte.

Secrétariat de l'UCP-PAGIR, Parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 06 665 85 45 Adresse électronique: pmarches@pagir.net; secretariat@pagir.net. *Fait à Brazzaville le 15 Janvier 2025*

Le coordonnateur P.

ADIEU

Hommage du mouvement sportif à Eta Onka

Le général de brigade Claude Emmanuel Eta Onka, décédé le 25 décembre 2024, a été porté en terre vendredi 17 janvier 2025 dans sa ville natale, à Akana-Lagué, dans les Plateaux. Deux jours plus tôt, le disparu a eu droit aux hommages du mouvement sportif national. La cérémonie organisée à cet effet s'est déroulée au gymnase Michel d'Ornano, en présence, entre autres, du conseiller du Chef de l'Etat, directeur du Domaine présidentiel, Edgard Nguesso.

Le recueillement

L'oraison funèbre lue par Djibril Mouyoki, secrétaire général de l'Association sportive Inter Club (ASIC), a mis l'accent sur les multiples qualités du sportif hors pair que fut Eta Onka, qui a consacré une bonne partie de sa vie au sport, en général, au basket-ball et au handball en particulier. Deux disciplines qu'il a pratiquées dans un parcours digne d'éloges : *«L'hommage que nous rendons aujourd'hui à ce grand sportif honore ses exploits sur le plan national et continental. Sans compter, le nombre impressionnant de titres et de trophées qui marquaient sa détermination sur les stades ».*

Edgard Nguesso a saisi cette occasion pour appeler les générations actuelles et futures à s'inspirer de Claude Emmanuel Eta Onka. *«Le général Eta Onka était doté d'une générosité qui demeure inoubliable. Il était un modèle. Il a inspiré beaucoup de générations par son savoir-faire. Les générations actuelles et futures devraient s'inspirer de ses qualités* », a-t-il déclaré.

« ''Claudus', c'était l'âme d'Inter Club qu'il a su guider. Nous avons gagné des coupes et tout, il ne les a pas gagnées seul; il a gagné avec mon frère Bisseyou qui est là, avec moi dans les buts et d'autres. Nous étions sept sur le terrain, mais avec l'âme de gagner de ''Claudus'', l'âme de se battre sur le terrain, et c'est lui qui nous a inculqué cela. Merci à lui, pour tout ce qu'il a fait pour nous », a dit Patrick Kimbalou ''Patou'', l'un de ses coéquipiers à l'Inter Club et dans l'équipe nationale.

Antoine Bisseyou ''Clint'', un sportif militaire omnisports comme le fut Eta Onka, a déclaré : *« Il m'a beaucoup marqué. Très bon handballeur, une grande star, on était obligé de suivre ses pas, nous qui étions les bleus. Je sortais de l'école général Leclerc, nous étions obligés de suivre les pas des anciens, et lui il était parmi ceux-là ».*

Si Norbert Diantsoki a pu partir en Allemagne pour y suivre une formation d'entraîneur, c'est en partie grâce au général Eta Onka. Il le dit dans son témoignage: *«Nommé entraîneur national adjoint en 1995, pour préparer les Jeux d'Harare, il est arrivé en pleine séance d'entraînement, m'a attiré dans un coin tranquille et m'a dit avoir vu mon dossier. Il a promis de s'occuper de mon billet d'avion. Voyez comment était l'homme ! Dans son pragmatisme et sa promptitude, il a réalisé sa promesse. Je n'oublierai pas. Cet homme était très humble, simple, rigoureux et discipliné. Quand il décidait, il ne reculait pas ».*

A.-P. MASSAMBA

FOOTBALL/LITIGE GUINEE EQUATORIALE-CONGO

Le Congo disqualifié du CHAN pour irrégularités !

Le verdict de la CAF concernant la réclamation des dirigeants du football équato-guinéen, liée aux rencontres Guinée Equatoriale-Congo du dernier tour des éliminatoires du CHAN (Championnat d'Afrique des nations), les 21 à Malabo et 29 décembre 2024 à Brazzaville, est désormais connu : le Congo est disqualifié, tandis que la Guinée Equatoriale est repêchée.

Le jury disciplinaire a rendu sa décision le 20 janvier 2025. S'il a jugé recevable la réclamation de la Fédération équato-guinéenne de football, il a par contre rejeté des débats les conclusions déposées par la Commission ad hoc de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT), expliquant qu'elle *«n'est pas reconnue par la CAF».*

D'après la décision du jury disciplinaire, la FECOFOOT *«a enfreint l'article 39 alinéa 1 des règlements du Championnat d'Afrique des nations pour n'avoir pas présenté les licences nationales en cours de validité lors du match aller»*. De même que *«les articles 2,12 al.2, 38 al.2 des règlements du CHAN ainsi que l'article 150 du Code disciplinaire de la CAF pour avoir aligné un joueur inéligible».*

Le joueur incriminé est Japhet Mankou Nguebeté

En conséquence, le Congo est déclaré perdant des deux matches par forfait (sur le score de 3-0). Une amende de 10 000 dollars lui est également infligée. Cette somme doit être réglée dans un délai de 60 jours. Le Congo voit ainsi ses espoirs de participer au CHAN 2025 s'envoler alors que le tirage au sort de la phase finale l'avait placé dans un même groupe avec le Sénégal, le Soudan et le Nigeria. Les dirigeants vont-ils attaquer cette décision devant le jury d'appel? Ils avaient un délai de trois jours à compter de la communication de la décision.

Franck SOUAPIBOU

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P 4613 – Tél. : (242) 05.534.46.83 – E-mail : officebatia@gmail.com
98, Avenue Linguissi PEMBELLOT Rond-Point ex « BATA »,
à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages - Pointe-Noire – Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

«AFRICA LOGISTICS AND MANNING» S.A.R.L
Société Anonyme Unipersonnelle (SAU)
Capital social de Francs CFA : 10.000.000
Quartier : 98 Avenue Linguissi Pembellot, Centre ville
Pointe-Noire/République du Congo
RCCM : CG/PNR-01-2024-B15-00015.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le quatre novembre deux mille vingt-quatre, et enregistré à Pointe-Noire, le vingt novembre deux mille vingt-quatre, folio 217/26 n°8410, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes :
Dénomination: AFRICA LOGISTICS AND MANNING ;
Forme sociale: Société Anonyme Unipersonnelle (S.A.U) ;
Associé: Monsieur Romain Sézard GNONGO
Capital social: Dix millions (10.000.000) de Francs CFA ;
Siège social: 98 Avenue LINGUISSI PEMBELLOT Centre-ville arrondissement I LUMUMBA;
Objet : Mise à disposition du personnel, Consignation des navires, Logistique, Transport Acconage Transit.
Gérance: La société est administrée et gérée par Monsieur Romain Sézard GNONGO.
R.C.C.M : numéro CG-PNR-01-2024- B15-00015.

Pour avis
Le Notaire

MINISTERE DU BUGGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°457/2025/BZ-INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	31920 du 14-05-24	Sect P13C (ex.P13), bloc 86 ; Plle 03bis (ex.2323) ; Sup : 200,00m2	RUE MPASSI (QUARTIER MOUKONDO)	7-BZV	GOMAS Lydie Clémence
2	32725 du 05-11-24	Sect O, bloc - ; Plle - ; Sup : 206,13m2	KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO)	POOL	SIE SAMBA Innocent Léandre
3	32830 du 02-12-24	Sect P7 (ex.P7suite), bloc 76 ; Plle 3 ; Sup : 397,92m2	12, RUE LAGUE (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BRUTHO NOISSE Leyslie Marcelle
4	30855 du 25-09-23	Sect K, bloc - ; Plles 01 à 10 ; Sup : 5.000,00m2	ROUTE DE LA FERME (QUARTIER 7 KANGUINI)	CUVETTE	EKOMBA ATTA BAlphonsine
5	32741 du 11-11-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	LIFOULA (QUARTIER MATENSAMA)	POOL	TCHICAYA OMANDA Rudy Georges
6	32838 du 03-12-24	Sect AP2, bloc 137 ; Plle 4 ; Sup : 295,32m2	13, AVENUE NGAMABA	7-BZV	KAMBA Francels Divymar
7	32752 du 13-11-24	Sect P5, bloc 73 ; Plle 9 (ex.11) ; Sup : 260,52m2	59BIS, RUE BOMITABA	3-BZV	SIKA KIALILA Grâce Aurélia
8	28739 du 02-06-22	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER CAMPEMENT (PK45)	POOL	NGANGA-BOUE Thomas Roselyn
9	32839 du 03-12-24	Sect J, bloc 44 ; Plle 3 ; Sup : 262,87m2	C4-25 O.C.H.	3-BZV	PAMBOU née OBAMI-ITOU ELO Tonia Mariette
10	32884 du 12-12-24	Sect V, bloc - ; Plle - ; Sup : 820,16m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	MOUANDINGA Michlene Loreale
11	32859 du 10-12-24	Sect P13, bloc 26 ; Plle 1bis ; Sup : 165,21m2	64BIS, RUE MAMPILA	3-BZV	MÂ-MOUBIE Gracia Saraï
12	32816 du 27-11-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 500,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	COOPERATIVE LA MANNE
13	31515 du 06-02-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 777,99m2	QUARTIER TSIELAMPO	7-BZV	MANGOUENDE Sophia Estelle
14	32563 du 01-10-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 911,02m2	PK ROUGE 45km	POOL	SIMPARA Mamadou
15	31308 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 20.000,00m2 soit 2ha00a00ca	VILLAGE MANDIELE	POOL	SITA Berty Darelle
16	32611 du 16-10-24	Sect AT, bloc 15 (ex8) ; Plle 48bis (ex.9) ; Sup : 212,00m2	09, RUE MPOUI DAMIEN	4-BZV	Enfants WENOUMBOU APONGUI
17	28290 du 04-03-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 20.000m2 soit 2 hectares	VILLAGE INONI	POOL	DIATOU Reine Aimée Grâce Christie
18	32537 du 20-09-24	Sect P13, bloc 219 ; Plle 1 ; Sup : 219,93m2	72, RUE MANA	5-BZV	KITSOUKOU BIKINDOU Priscille Dorcas
19	32833 du 02-12-24	Sect V, bloc - ; Plle - ; Sup : 454,29m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	MOBOMBO NGATSE Franck Armel
20	32831 du 02-12-24	Sect V, bloc - ; Plle - ; Sup : 388,13m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	KOUAKOUA MIENANDI Andréa
21	32648 du 22-10-24	Sect P13, bloc 205 (ex..186) ; Plle 6 (ex.7) ; Sup : 247,68m2	81, RUE MATOMBE (QUARTIER MOUKONDO)	5-BZV	OKOBO Jérôme Armel Parys
22	32847 du 04-12-24	Sect W2, bloc 12 ; Plle 3 ; Sup : 602,36m2	28 ET 30, RUE TSOUMOU (QUARTIER JACQUES OPANGAULT)	9-BZV	TEMOINS DE JEHOVAH
23	38714 du 04-11-24	Sect P4, bloc 37 ; Plle 15 ; Sup : 207,61m2	51, RUE DJAMBALA	4-BZV	ZEPHO Karl Aymar Arnaud
24	32036 du 07-08-24	Sect : Zone rurale ; Sup : 3.800,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	NGUEKO Bernard Séverin
25	32452 du 28-08-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.827,73m2	BOUNDJI	CUVETTE	OBOA née TABAKA Pétronille Blanche-Laure
26	31550 du 14-02-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.200,00m2	VILLAGE MANDIELE	POOL	AYOUB MOHAMED CHARIF
27	32836 du 02-12-24	Sect P9, bloc 108 ; Plle 7 ; Sup : 462,48m2	18, RUE MPOUYA	5-BZV	Monsieur et Madame EBENGA
28	30131 du 17-04-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 20.000,00m2 soit 2ha	VILLAGE IMPANI	POOL	OYANDZA Willy
29	32927 du 26-12-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.381,83m2	QUARTIER NKENI (EN FACE DU STADE) GAMBOMA	PLATEAUX	OBAMI-ITOU André Fils
30	32300 du 31-07-24	Sect P13C (exP13), bloc 86 ; Plle 1 (ex2323) ; Sup : 221,44m2	4, AVENUE MPASSI	7-BZV	OKINGA Betty Basilia
31	32863 du 10-12-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 997,91m2	MOUTOH	POOL	OKO DIANDAHA Julien Pierre Cyriac
32	32843 du 03-12-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 10.463,00m2 soit 1ha04a63ca	MATENSAMA-SOUL	POOL	OKO DIANDAHA Julien Pierre Cyriac
33	32862 du 10-12-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 319,84m2	LIFOULA	POOL	OKO DIANDAHA Julien Pierre Cyriac
34	28543 du 14-04-22	Sect P3, bloc 72 ; Plle 3 (ex.2) ; Sup : 380,59m2	62, RUE BAYA	3-BZV	BOUMA Sophie
35	32842 du 03-12-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 20.000,00m2 soit 2ha	MATENSAMA-SOUL	POOL	OKO DIANDAHA Julien Pierre Cyriac
36	32936 du 26-12-24	Sect P13, bloc 20 ; Plle 7 ; Sup : 195,44m2	37, RUE MAMPILA	5-BZV	Monsieur , Madame et Enfants ANTOUNAS
37	32770 du 20-11-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 274,19m2	QUARTIER 712 ITSALI	7-BZV	DOMBI GONE Symphorien
38	32584 du 04-10-24	Sect F, bloc - ; Plle 05 ; Sup : 719,46m2	RUE BOUNDJI (QUARTIER 03 IKOUMOU) OWANDO	CUVETTE	KANITOBA ONGAGNA Jean Juste Eudes
39	32828 du 29-11-24	Sect P9, bloc 123 ; Plle 09 (ex.8) ; Sup : 172,19m2	23, RUE SAINT ANNE	5-BZV	TABAKA Julie Chantal
40	32928 du 23-12-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	IGNIE PK45 (QUARTIER NDIBOU)	POOL	Société AGER ALIMENT
41	32758 du 18-11-24	Sect AF, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	QUARTIER LIFOULA (TERRE INTALI)	POOL	Enfants LOUBAKI et MISSAMOU
42	32277 du 22-07-24	Sect PA, bloc 17 ; Plle 26 (ex.137) ; Sup : 364,02m2	137, RUE MATSIONA NZOULOU (QUARTIER BATIGNOLLES)	4-BZV	Enfants MABIALA
43	32601 du 11-10-24	Sect P13, bloc 203 ; Plle 1bis ; Sup : 181,65m2	60, RUE MATOMBE (QUARTIER MOUKONDO)	5-BZV	KALLYTH Noura Adidja Jacqueline
44	32727 du 05-11-24	Sect P15, bloc 119 ; Plle 10 ; Sup : 282,35m2	31, RUE MANIANGA (QUARTIER 604 FLEUVE CONGO)	6-BZV	ELENGA NGAKOSSO Steve Rostant
45	32296 du 31-07-24	Sect P7suite, bloc 13 ; Plle 09 (ex.2114bis) ; Sup : 402,32m2	2114BIS, RUE MADZIA (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MONGO NGOMBE Régis Roland

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Paterne Dimitri ELAPIE.

Fait à Brazzaville, le 16 janvier 2025

Assurer la croissance et l'investissement dans une nouvelle ère
Le premier Congo Energy & Investment Forum réunira des investisseurs internationaux et des acteurs locaux afin d'explorer les opportunités nationales et régionales dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. L'événement mettra en lumière les derniers projets de transformation du gaz en électricité et fournira des mises à jour sur les expansions en cours à travers le pays.
RÉSERVEZ VOTRE CARTE DE DÉLÉGUÉ
congoenergyinvestment.com
Soutenu par
MINISTÈRE DES HYDROCARBURES RÉPUBLIQUE DU CONGO
Congo Energy & Investment Forum
25-26 MARS 2025
BRAZZAVILLE
République du Congo
Centre International de Conférence de Kintélé
Soutenu par
Organisé par
African Energy Chamber

BCI
GRANDIR. ENSEMBLE.
ET SI 2025 VOUS DONNAIT TOUTES LES CLÉS POUR CONCRÉTISER VOS PROJETS ?
BONNE ET HEUREUSE ANNÉE
ENSEMBLE EN 2025
BCICONGO.COM
MEMBRE DU GROUPE BCP